

DÉCEMBRE 2019



# BILAN FINAL

PARTIE 2 :  
EVALUATION DE  
LA PROCÉDURE &  
CONCLUSIONS

**Rédaction** : Karine GENTAZ



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable - RCS 418 353 439 LYON

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Préambule.....</b>  | <b>1</b>  |
| 1.1 Le contexte.....  | 1         |
| 1.2 Le bilan final de la démarche.....  | 1         |
| 1.3 Finalité de l'évaluation.....   | 2         |
| 1.4 Eléments de méthodologie.....   | 2         |
| <b>2. Analyse du fonctionnement du Contrat : élaboration, mise en œuvre et effets sur la dynamique du territoire.....</b> | <b>7</b>  |
| 2.1 Cadrage préalable.....  | 7         |
| 2.2 Mode de fonctionnement et gouvernance.....  | 8         |
| 2.3 Appropriation de la démarche et perception de mise en œuvre.....  | 12        |
| 2.4 Conclusion sur le fonctionnement.....   | 16        |
| <b>3. Evaluation du contrat de rivière, conclusions et perspectives.....</b>  | <b>18</b> |
| 3.1 Cadrage préalable.....  | 18        |
| 3.2 Les résultats de l'évaluation.....  | 19        |
| <b>4. Conclusion et perspectives.....</b>   | <b>34</b> |
| 4.1 Rappel : La directive cadre sur l'eau et les objectifs fixés par le SDAGE sur le territoire.....                      | 34        |
| 4.2 Synthèse des forces et faiblesses de la démarche.....   | 36        |
| 4.3 Perspectives et recommandations.....  | 40        |

# 1. Préambule

## 1.1 Le contexte

Le syndicat mixte du PNR Vercors est investi depuis les années 90, pour le compte du territoire, sur les questions de la ressource en eau et des milieux aquatiques au travers du programme Vercors Eau Pure. Celui-ci est centré sur les bassins versants de la Bourne et du Furon, qui ne concerne que 32 communes du Parc, pour les deux raisons suivantes :

- d'une part, le bassin versant est reconnu depuis longtemps comme l'unité de gestion la plus efficace pour gérer la ressource en eau, ceci signifie que les secteurs du Vercors non concernés par ce programme font partie de grands bassins versants qui s'étendent bien au-delà des limites du Parc ;
- d'autre part, les bassins versants de la Bourne et du Furon occupent la partie centrale du Vercors, correspondant pour l'essentiel au complexe karstique de ce massif calcaire, c'est-à-dire au secteur où la ressource en eau est la plus vulnérable.

Suite au bilan de ce premier Contrat de Rivière, le territoire a souhaité poursuivre ses efforts. Le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) a donc présenté en 2008 une candidature à un deuxième Contrat de Rivière Vercors Eau Pure (VEP). Ce dernier a été signé le 19 avril 2013, date qui en marque le démarrage, et dont la mise en œuvre s'est étalée sur la période 2013-2019 (période 2013-2018 initialement prévue). L'objectif de Vercors Eau Pure II est de développer une gestion cohérente de la ressource à l'échelle bassin versant. Pratiquement, le syndicat mixte du PNR Vercors anime et coordonne ce programme, assure une assistance auprès des porteurs de projet, et porte la compétence « études » (suivis de l'état de la ressource, études stratégiques et prospectives).

## 1.2 Le bilan final de la démarche

Afin d'évaluer les résultats de la démarche, et de soutenir la réflexion sur l'avenir de la gestion de l'eau sur le territoire, les partenaires institutionnels et financiers ont engagé la réalisation d'une étude **bilan, évaluation et prospective**.

Un bilan à mi-parcours a été réalisé en janvier 2017. La démarche arrivant à son terme, il convient désormais de réaliser le bilan final. Cette étude, dont les objectifs et les modalités de réalisation sont précisés dans le Guide Méthodologique élaboré par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en 2005, « *a vocation à révéler d'une part les bénéfices liés aux actions et aux investissements réalisés dans le cadre du contrat de rivière* » et « *d'autre part à fournir aux décideurs locaux une vision claire à moyen et plus long terme de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de leur territoire* », « *afin de définir les acquis à pérenniser, les problématiques émergentes et les modalités de gestion de l'eau à mettre en œuvre pour les années à venir* ».

### Évaluer c'est :

- la production d'un jugement de valeur sur une politique publique : la valeur environnementale, sociale, économique...
- reconnaître et mesurer ses effets propres
- apprécier l'utilité des actions qui forment la politique ou le programme par rapport aux besoins identifiés sur un territoire

Les différentes étapes du bilan final ont été conduites selon une double approche :

- de manière **interne**, par le chargé de mission (modules 1 et 2) et les acteurs du territoire réunis en un atelier de travail collectif (module 3) ;
- de manière **externe** par le bureau d'études Mosaïque Environnement (modules 4 et 5).

Les résultats sont organisés en 4 modules :

#### **PARTIE 1**

- Module 1 : Etat des lieux initial et final
- Module 2 : Bilan technico-financier
- Module 3 : Etude du fonctionnement de la procédure

#### **PARTIE 2**

- Module 4 : Evaluation du contrat
- Module 5 : Conclusions et perspectives

Le présent document concerne la partie 2 du bilan final. Les résultats des modules 1 et 2 sont consignés dans un document à part.

### **1.3 Finalité de l'évaluation**

L'évaluation est un outil de mesure et de conduite du changement. Elle a deux buts principaux :

- améliorer la mise en œuvre du programme (le pilotage)
- analyser les effets du programme pour en tirer les leçons.

#### **Évaluer c'est :**

→ répondre à la question générique « *Est-ce que ça marche ?* », en vue d'une décision concernant le programme

### **1.4 Éléments de méthodologie**

La méthodologie employée pour analyser le fonctionnement de la procédure a été structurée autour de deux types de moyens :

- l'analyse de données dites « objectives » c'est-à-dire portant sur de la documentation, des données, des cartographies
- l'analyse de données dites subjectives basée sur le recueil du point de vue des acteurs.

## **Analyse bibliographique**

A partir de l'analyse bibliographique, nous avons pu caractériser de façon objective le contexte d'élaboration et de mise en œuvre du contrat, ainsi que son mode de fonctionnement : émergence, organisation de la structure porteuse, mise en place de la concertation, échange d'informations et de données, communication pilotage opérationnel, mécanismes de prises de décision, moyens humains et financiers, outils de suivi. Les documents que nous avons exploités dans cette optique sont :

- les études préalables à l'élaboration du contrat ;
- le dossier sommaire de candidature du contrat de rivière VEP ;
- le contrat de rivière VEP II qui précise le territoire concerné, le contexte et les enjeux, le programme d'action prévisionnel avec les maîtres d'ouvrage et montants estimatifs associés et fixent les modalités de fonctionnement, le rôle et la composition des différentes instances ;

- la charte du Parc Naturel Régional du Vercors ;
- le bilan de fin de contrat VEPI ;
- le tableau de bord de suivi financier du contrat ;
- les comptes rendus des réunions du Comité de rivière ;
- la liste des actions de communication réalisées durant le Contrat (liste non exhaustive)
- les textes réglementaires, notamment le SDAGE 2016-2021 et le Programme de Mesures associé.

## Entretiens avec les acteurs

Le contrat de rivière a pour spécificité d'intégrer la concertation, comme principe fondateur car il associe plusieurs acteurs autour d'un programme d'actions volontaire et concerté sur une période de 6 ans. Cette démarche renvoie à la mise en place de dispositifs et d'instances, associant les acteurs et représentants des usagers concernés à différents titres par la gestion de la ressource en eau. A ce titre :

- l'évaluation permet à un ensemble hétéroclite d'acteurs ayant des logiques d'actions et des représentations différentes du territoire de se rencontrer et d'échanger ;
- elle permet de prendre du recul vis-à-vis de la politique et des actions menées et d'objectiver certains jugements ; elle permet ainsi de mesurer les progrès accomplis mais aussi de définir les efforts restant à produire ;
- elle permet d'associer les différents partenaires de l'évaluation et de la politique : c'est-à-dire, opérateurs, financeurs bénéficiaires, et de poser le socle d'une prochaine démarche ;
- elle est gage à la fois d'une évaluation de meilleure qualité, car enrichie de multiples regards, et d'une meilleure appropriation des résultats par tous ceux ayant participé à sa mise en œuvre et qui seront partie prenante dans la démarche à venir.

L'évaluation est donc un moyen de faire partager les résultats de l'évaluation et de faciliter la mise en œuvre de la politique à venir.

Aussi, afin d'approfondir l'analyse du fonctionnement et surtout mesurer le degré d'appropriation et d'appréciation de la démarche, des consultations auprès des différents acteurs ont été réalisées. L'objectif étant de recueillir leurs points de vue à différents titres et degrés dans la démarche.

Dans ce contexte, nous avons procédé à une **série d'entretiens** avec les différentes catégories d'acteurs concernées par le contrat. Ces entretiens ont été conduits sur la base d'une trame abordant les thématiques clés de l'évaluation, et privilégiant les questions ouvertes.

Les thématiques clés abordées étaient les suivantes :

- Attentes et implication lors de la phase d'élaboration du Contrat ;
- Connaissance du territoire et du contenu du Contrat et perception des enjeux ;
- Niveau de satisfaction de l'outil « contrat de rivière »
- Niveau de satisfaction par rapport au fonctionnement de la démarche
- Niveau de satisfaction par rapport à l'avancement de la démarche
- Niveau de satisfaction par rapport à la gestion concertée sur le bassin versant

- Appréciation des résultats obtenus sur les ressources en eau et les milieux aquatiques ;
- Définition des éléments à prendre en compte pour la suite à travers une partie « Perspectives ».

Le panel de personnes rencontrées a été défini en concertation avec le comité de pilotage. 20 entretiens ont été réalisés en 2019, comprenant la cellule d'animation. La liste détaillée des acteurs sollicités est présentée en Annexe. Ils appartiennent aux structures suivantes :

- partenaires techniques et financiers dont les services de l'Etat ;
- représentants des usagers ;
- élus/ communes/ collectivités maîtres d'ouvrage.

Notre analyse s'est attachée à restituer de la façon la plus fidèle possible les informations recueillies lors des entretiens.

## Atelier de concertation

Un atelier de concertation a été mené le 28 novembre 2019 au PNRV dans le cadre de l'évaluation du contrat de rivière VEP. Ses objectifs étaient :

- de partager le diagnostic et la démarche d'évaluation.
- d'identifier les facteurs de réussite ou d'échec
- d'amener les acteurs locaux à réfléchir :
  - sur les enjeux et les actions qu'il reste à mettre en place sur le territoire pour atteindre les objectifs réglementaires ainsi que les objectifs locaux (thème prioritaire) ;
  - sur les éventuelles pistes d'amélioration à mettre en œuvre sur le territoire pour une meilleure gestion concertée ;
  - sur la mise en place d'un nouvel outil, contrat de rivière ou autre, en fonction des actions à mettre en œuvre, des outils déjà en place sur le territoire et des caractéristiques des différents outils envisageables.

La liste des présents est jointe en annexe.

## Le référentiel d'évaluation

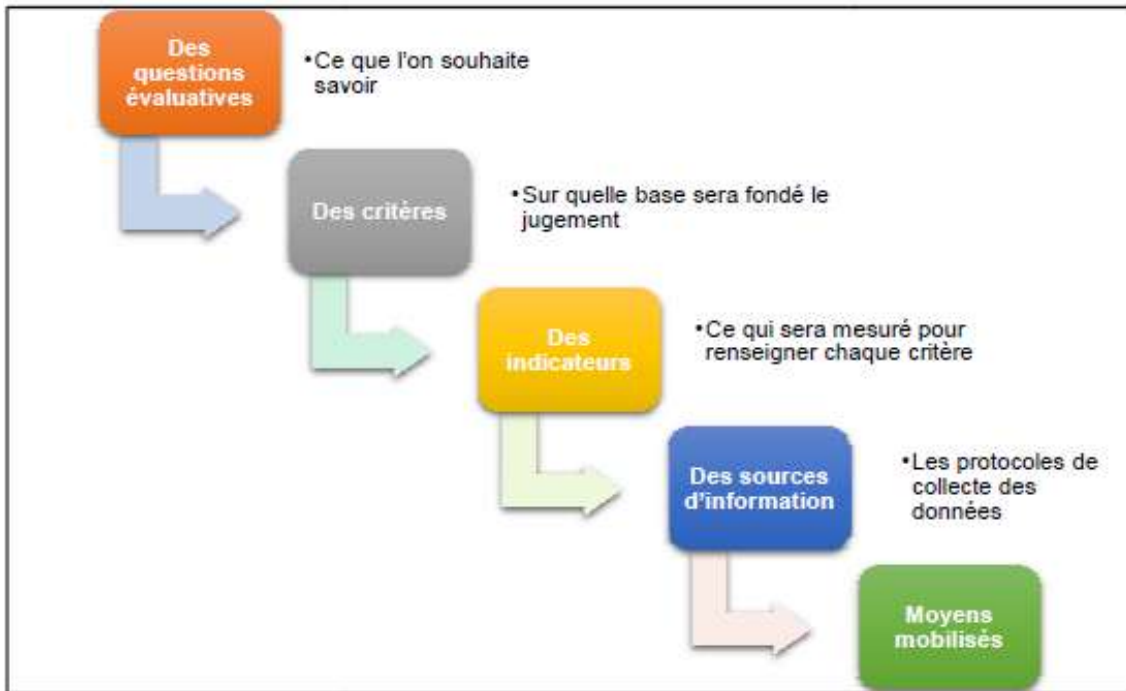
Le référentiel est l'outil qui permet de rassembler tous les éléments guidant le travail d'évaluation. Il constitue ainsi le cadre commun de l'évaluation. Il présente le contexte, la logique d'action, les objectifs de l'évaluation, les questions évaluatives, les critères de jugement et les indicateurs choisis.

- **Les questions évaluatives** : l'évaluation vise à répondre à des questions évaluatives. Ces questions permettent de focaliser l'évaluation sur les aspects considérés comme prioritaires par le commanditaire ou les plus utiles pour les acteurs concernés. Ces questions peuvent relever de différents registres d'évaluation (cf. paragraphe suivant). Il est important de discuter collectivement du choix des questions évaluatives, de choisir des questions faisables et utiles, ainsi que de les faire valider par le comité de pilotage.

- **Les critères d'évaluation** : une fois que les questions évaluatives ont été élaborées, il convient de définir les critères d'évaluation qui permettront d'y répondre positivement ou négativement. Chaque question se décline ainsi en un ou plusieurs critères d'appréciation. Cela permet de fonder l'appréciation sur des bases explicites, validées et acceptées, d'éviter la subjectivité, de favoriser la transparence de l'avis évaluatif et de le structurer ;

- **Les indicateurs** : l'avis évaluatif doit s'appuyer sur des indicateurs, qualitatifs ou quantitatifs, permettant de décrire précisément l'information qui doit être recherchée pour répondre à la question évaluative, selon le critère d'appréciation choisi. Il est important de sélectionner des indicateurs pertinents, réactifs, simples, lisibles, fiables, permettant les comparaisons avec d'autres territoires. Il s'agit aussi de retenir des indicateurs sur lesquels le contrat de rivière peut réellement avoir un effet et que le PNRV est en mesure de renseigner ;

- **Les outils et techniques de collecte et d'analyse d'informations** : différents outils et techniques peuvent être mobilisés, à la fois pour : structurer l'évaluation, collecter des données quantitatives et qualitatives, analyser les données et produire un avis évaluatif. Il convient de sélectionner les plus appropriés au regard des compétences et du budget dont on dispose, du calendrier de l'évaluation, des avantages et inconvénients de chaque technique/outil, ou encore des réalités et ressources locales.



#### *Le référentiel d'évaluation*



## Les questions évaluatives et les grands thèmes de l'évaluation

L'évaluation vise à répondre à des questions évaluatives qui permettent :

- de focaliser l'évaluation sur les aspects prioritaires pour le commanditaire, ou les plus utiles pour les acteurs concernés.
- de discuter collectivement du choix des questions et de les faire valider par les parties prenantes.

Afin d'approcher la définition des questions évaluatives, plusieurs grands thèmes ont été définis en concertation avec les membres du comité de pilotage du 20 juin 2019 et portent sur :

- Le fonctionnement politique : gouvernance, pilotage politique et processus de décision
- Le fonctionnement technique : moyens d'animation, fonctionnement interne
- L'appropriation de la démarche : connaissance et reconnaissance
- L'instauration d'une solidarité de bassin
- La satisfaction des acteurs vis-à-vis du Contrat de rivière et de ses effets.

## Les critères d'évaluation

La finalité de l'évaluation d'un programme comme celui du contrat de rivière Vercors Eau Pure consiste d'abord à apprécier le fonctionnement et ses effets : il convient pour cela de poser les bonnes questions évaluatives. Ces dernières sont spécifiques au territoire considéré, aux enjeux stratégiques sur le territoire et à la dynamique du système d'acteurs locaux.

Aussi, une évaluation pertinente du contrat de rivière VEP ne vise pas à rendre compte de tout ce qui a été fait ou non (le bilan de réalisation annuel y pourvoit) ; elle doit **répondre à quelques questions jugées essentielles** par les pilotes du programme. C'est ce qu'on appelle le questionnement évaluatif.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'utilité et l'impact d'une évaluation dépend essentiellement du ciblage et de la pertinence des questions auxquelles cette évaluation est supposée répondre.

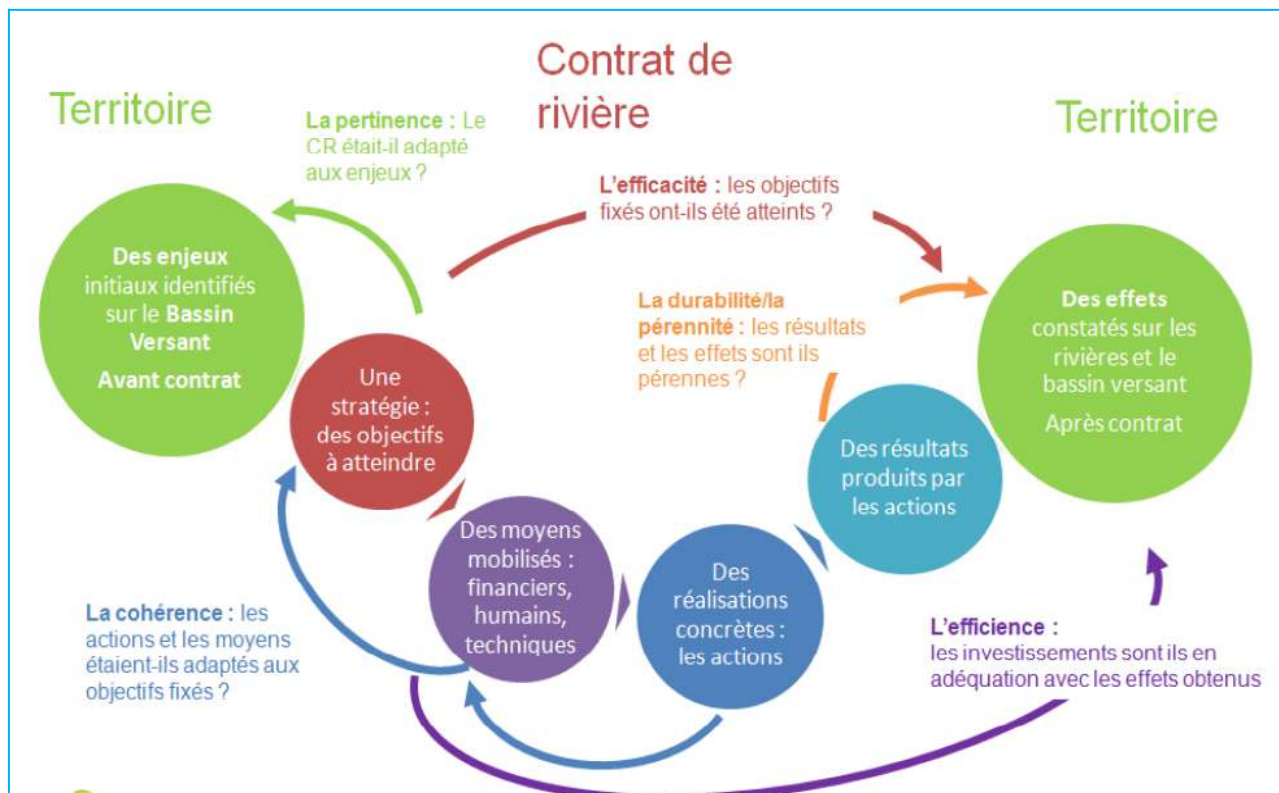
Les questions évaluatives renvoient à différents registres d'évaluation qui permettent chacun d'interroger la politique publique évaluée sous différents aspects. Le questionnement évaluatif explicite habituellement deux ou trois des sept registres d'évaluation suivants :

- **la cohérence** entre les orientations stratégiques du programme et les finalités de la politique de cohésion sociale. La cohérence vise ainsi à apprécier en quoi les objectifs, les méthodes et les moyens mobilisés en œuvre sont en « cohérence » avec les finalités et les enjeux du programme. La cohérence externe peut également être analysée, elle vise quant à elle à apprécier la coordination avec d'autres projets, programmes et politiques ;
- **la pertinence des objectifs** et des actions par rapport aux besoins et aux enjeux territoriaux révélés par le diagnostic initial. Autrement dit, ces objectifs et ces actions sont-ils la façon la plus adéquate de répondre aux problèmes posés ?
- **l'efficacité des actions** réalisées, qui vise à identifier si les résultats attendus sont ou non atteints (facteurs de succès et obstacles) ?
- **l'identification des impacts**, qui consiste à apprécier les changements constatés sur le territoire, ainsi que les changements induits dans les pratiques sociales ou institutionnelles ;

- **l'efficience**, qui cherche à établir, puis à apprécier le rapport coût efficacité, au regard des enjeux et des finalités du programme. Ce rapport coût efficacité est-il satisfaisant au regard des finalités de chacun des programmes d'actions ?

- **la durabilité et la pérennité des effets** qui consiste à apprécier si les effets positifs sont susceptibles de perdurer au-delà du programme.

Le choix des questions évaluatives et des objets à évaluer conditionnent le type de méthodes et de moyens à mobiliser pour y répondre.



Lien entre les critères d'évaluation

## 2. Analyse du fonctionnement du Contrat : élaboration, mise en œuvre et effets sur la dynamique du territoire

### 2.1 Cadrage préalable

L'analyse du fonctionnement de la procédure vise à évaluer la qualité de la mise en œuvre du contrat tant sur le plan politique que technique. Pour cela doivent être mis en évidence les **points forts** et **faibles** de la démarche, les facteurs de réussite ou au contraire les freins dans la mise en œuvre des actions. Il s'agit aussi de repérer les points de consensus entre les acteurs et ceux qui, au contraire, font débat. Outre le **fonctionnement** du contrat proprement dit, il s'agit d'analyser **l'implication** des acteurs, leur niveau de « **satisfaction** » et d'appréciation, et leurs **attentes** pour l'avenir.

Il s'agit d'un **état des lieux** du fonctionnement de la procédure : il rend compte de la manière dont le contrat de rivière VEP est **perçu** et de la **diversité des points de vue, sans juger de leur pertinence**. La construction du jugement évaluatif sera l'objet du module 4 de l'étude.

## 2.2 Mode de fonctionnement et gouvernance

### Fonctionnement de la procédure

#### Un outil adapté et pertinent

##### POSITIF

Un outil adapté car opérationnel et connu des acteurs locaux

Un périmètre cohérent et des objectifs pertinents

A permis de garder la problématique « Eau » comme sujet à enjeu

##### NEUTRE

Une légitimité du PNRV qui divise (transversalité, connotation environnementale alors que rivière intégratrice, lisibilité, pas de commission Eau, gouvernance du SM ...)

La GEMAPI, une opportunité, mais des craintes et une complexification qui a mis le territoire en position d'attente

##### NEGATIF

Un outil qui « s'essouffle » et n'est plus un gage de financement

Une complexité liée à la multiplicité des échelles

Un territoire hétérogène (entre le plateau des Quatre Montagnes à l'amont et le Royans à l'aval) et « résistant » (organisation et fonctionnement)

Un contexte politique (changement présidence) et des distensions entre territoires qui ont complexifié la démarche

Une période de mouvance concernant la réorganisation des compétences entre grand et petit cycle de l'eau

#### Une relative transparence de l'information et l'association des acteurs aux décisions

##### POSITIF

Une bonne association à l'élaboration

Diffusion des documents cadres et comptes-rendus des échanges aux participants

##### NEUTRE

Tous les acteurs ont la possibilité de s'exprimer mais ce qui est dit pas forcément traduit concrètement

Un déficit d'explications accompagnant la réception des résultats de certaines études (objectifs, résultats vulgarisés)

##### NEGATIF

Certains acteurs estiment avoir eu peu de retours sur les décisions qui ont résulté de leurs propositions

### Ce qu'il faut retenir

- Une démarche qui a réuni les acteurs autour de la gestion de l'eau et a permis d'instaurer un dialogue.
- Une échelle cohérente liée au bassin versant et une bonne identification des enjeux.
- Un portage par le PNRV qui offre un cadre d'intervention transversal mais une légitimité parfois contestée (structurelle, gouvernance).
- Une complexité structurelle (échelles), fonctionnelle (organisation, fonctionnement), politique (élection Président, fusion des Communautés de Communes) ... qui pèse sur la démarche.

## Mise en place d'une gestion concertée et d'un dialogue

### Une gestion concertée parfois compliquée

#### POSITIF

Un intérêt fort de la démarche pour amener à réfléchir ensemble la gestion de l'eau et des milieux dans une approche globale

#### NEUTRE

Un petit noyau d'acteurs motivé et impliqué, mais qui n'a pas réussi à « emporter » les autres  
Une gestion concertée dépendante des ressources humaines « de terrain »

#### NEGATIF

Des instances souvent centrées sur les actions (avancement, programmation) et laissant peu de place au débat

Des relations parfois compliquées (associations constituant Bourne Vive, EDF vis-à-vis de certains acteurs ...) et des jeux d'acteurs (fusion des communautés de communes, transfert de compétences « eau » ...)

Des controverses d'expertises qui peuvent générer des divergences de diagnostics

Pas d'instance spécifique de débat autour de la démarche dans le Syndicat Mixte

### Un dialogue qui s'essouffle

#### NEUTRE

Un petit noyau d'acteurs motivé et impliqué, mais qui n'a pas réussi à « emporter » les autres

#### NEGATIF

Un renouvellement des élus qui a généré une perte de la connaissance et une difficulté d'implication

Depuis 2 ans, très peu de réunions, réflexion sur la GEMAPI qui monopolise l'énergie

Peu d'échanges élus/techniciens et dilution de la connaissance

Non mise en œuvre des actions de médiation

Un comité de rivière très descendant, qui se réunit peu fréquemment

### Ce qu'il faut retenir

- La nécessité de mettre en place des dispositifs plus simples et de trouver un équilibre pour maintenir un rythme sans sur-solliciter les acteurs pour une meilleure participation
- La nécessité de disposer de ressources humaines adaptées, en nombre et en compétences, pour une proximité de terrain et développer des relations de confiance.
- Réfléchir à l'articulation entre communautés de communes et communes pour favoriser le partage de connaissance et conforter les ressources (humaines, techniques)

## Relations entre acteurs et limitation des conflits

### Des relations renforcées par la démarche mais des tensions qui persistent

#### POSITIF

- Des parties prenantes réunies autour d'un projet commun
- Une fédération de certains acteurs (Bourne Vive)
- Des actions qui favorisent la concertation (reméandrage)
- Des instances de gouvernance, lieux de débats

#### NEUTRE

- Une ambivalence de certains acteurs vis-à-vis du PNRV (refusent ce qui vient du Parc, mais s'en servent aussi)

#### NEGATIF

- Des querelles de territoires qui perdurent notamment dans les coopérations entre communes
- Des différences de priorités et sentiments de déséquilibres (répartition des actions, des moyens)
- Des blocages sociologiques (politiques de l'État et environnementales associées aux néo-ruraux)
- Des relations exacerbées avec le monde agricole et des enjeux parfois contradictoires (agriculture/reméandrage)
- Le sentiment que le PNRV n'a pas suffisamment fait pression

### Ce qu'il faut retenir

- Un projet fédérateur qui a instauré des habitudes de partage
- Des tensions historiques et culturelles qui pénalisent la démarche

## Adéquation des moyens humains

### Un démantèlement de l'équipe d'animation

#### POSITIF

- Des ressources et compétences correspondant aux besoins au stade de la programmation et permettant d'avancer sur des sujets peu portés politiquement (gestion des boisements)
- Une équipe d'animation très impliquée
- Des échanges de terrain avec le technicien très appréciés

#### NEUTRE

- Un rôle d'interface indispensable mais parfois délicat (jeux d'acteurs, réceptacle)

## NEGATIF

Une régression des effectifs (4=>1) du fait du non maintien des subventions (animateur agricole), de la non mise en œuvre de certaines actions (animateur foncier et concertation)

Une pressions morale liée à la précarité des postes qui a conduit le technicien à partir

Un engagement du PNRV qui aurait pu apporter une garantie supplémentaire et soutenir l'équipe d'animation

### Ce qu'il faut retenir

- Une équipe initialement adaptée (nombre, compétences)
- Une précarité des postes liée à l'inertie de la démarche et/ou à des difficultés de mise en œuvre des actions
- Une dimension « sociale » de la démarche complexe à traiter en interne ?

## Performance du fonctionnement

### Une démarche impactée par la réduction d'effectifs

#### POSITIF

Des échanges de terrain avec le technicien très appréciés

Un chargé de mission qui a maintenu le cap malgré tout

#### NEGATIF

Un retard important dans la mise en œuvre et le suivi

Une certaine démotivation face à l'inaction et au manque de soutien qui a conduit au départ du technicien

Un déficit de connaissance des ressources humaines par certains acteurs, qui traduit une faible proximité et visibilité

Un manque de liant pour lancer les opérations

Une multitude de maîtres d'ouvrages qui alourdit la démarche

Un turn over dans l'animation qui a pénalisé la démarche (inertie, perte de la présence terrain, de la « mémoire » et des liens)

Pas de légitimité comité de rivière/ maîtres d'ouvrages pour mise en œuvre

Un besoin de séparer animation et réalisation

Une ingénierie des communautés de communes insuffisamment armée pour soutenir la démarche

### Ce qu'il faut retenir

- Un démantèlement de l'équipe d'animation qui a directement impacté la démarche
- Des ressources humaines aussi importantes que la garantie financière pour le bon déroulement de la démarche
- La nécessité de séparer animation et réalisation (GEMAPI?)

## 2.3 Appropriation de la démarche et perception de mise en œuvre

### Appropriation locale des enjeux

#### Une appropriation de la démarche très variable

##### POSITIF

Une vision très transversale des partenaires techniques et représentants des usagers et collectivités impliqués dans la démarche avec une bonne maîtrise du contrat de rivière et de son contenu

##### NEUTRE

Une vision plus sectorielle des partenaires institutionnels ou maîtres d'ouvrages n'ayant pas participé aux instances de gouvernance

Une vision plus politique des élus quant à l'acceptation/compréhension des enjeux par leurs administrés

##### NEGATIF

Une perte de la « mémoire » de la démarche (départ du technicien, renouvellement des élus, changement d'interlocuteurs, perte de rythme ...)

Une connaissance globalement faible des actions réalisées par les autres maîtres d'ouvrages

L'échec du volet agricole unanimement soulevé et regretté

Des attentes fortes non satisfaites (reméandrage, zones humides)

#### Ce qu'il faut retenir

- La nécessité d'approches politique et technique croisées et solidaires pour faire comprendre les enjeux
- Un consensus sur la bonne lecture des enjeux et le déficit de réponses apportées

### Moyens de formation, information et communication

#### Des moyens d'information « en interne » globalement jugés satisfaisants

##### POSITIF

Diffusion des comptes-rendus de réunions aux participants, site internet, bilan à mi-parcours avec tous les acteurs

Une information globalement jugée suffisante à destination des partenaires techniques, notamment pour les gros dossiers

##### NEUTRE

Beaucoup de discussions informelles mais peu d'informations « couchées sur le papier »

2 bulletins sur l'état de la ressource (mai 2015, décembre 2016) mais cités par aucune des personnes interviewées

Quelques animations et conférences mais très ponctuelles

## NEGATIF

Insatisfaction de certains acteurs quant au contenu et à la fréquence des échanges (faiblesse voire absence de résultats à partager)

Un manque de transversalité et/ou de partage des ressources et des connaissances qui ne parviennent pas jusqu'aux élus

### Des moyens de communication insuffisants pour sensibiliser les acteurs du bassin versant

## POSITIF

Communication régulière au niveau institutionnel et à destination des parties prenantes de la démarche

Plan de communication avec charte graphique, formation/sensibilisation (scolaires, élus), panneaux pédagogiques sur gabions

## NEGATIF

Pas de mise en œuvre des actions du Plan de Communication (ex. nom sur les ponts)

Pas de communication spécifique hormis le journal du Parc ou les bulletins municipaux, ou hors Contrat de Rivière (ex. pêche), mais souvent rattachée à une autre action du Parc donc perte de visibilité

Une communication externe « très naturaliste » et peu liée aux enjeux du contrat pour le territoire

Un manque de communication « presse » (sauf signature du contrat)

Une non valorisation de la dimension « expérimentation » du PNR

### Ce qu'il faut retenir

→ L'information « en interne » a été faite mais n'était pas toujours attendue en priorité par tous et n'a pas permis une réelle appropriation de la démarche

→ Un manque important de communication « vers l'extérieur »

→ La nécessité d'avoir des moyens (humains, outils) adaptés et ciblés

→ Une communication à recentrer sur la démarche et les enjeux associées à la ressource en eau et qui mérite un outil dédié (site internet ? Lettre d'information ?)

→ Une animation et une communication étroitement conditionnées par le déroulement de la procédure (sujets, rythme / avancées)

→ Les élus constituent une cible prioritaire à sensibiliser (notamment dans le contexte de remaniement électoral)

→ Le territoire comme support d'expérimentation

### Prise en compte de l'interdépendance des régions du territoire pour la ressource

#### Une solidarité de principe

## POSITIF

Une démarche qui a élargi la vision à l'ensemble du territoire et a facilité l'accès aux financements

Développement d'une coopération d'une partie des EPCI du territoire

Mutualisation des moyens et meilleure cohérence des objectifs



## NEUTRE

Une solidarité qui semble exister, pas nécessairement du fait de VEP2 mais peut-être plus de la GEMAPI

Une démarche qui a, *a minima*, eu un effet d'alerte et de « présence » sur le sujet

## NEGATIF

Une solidarité au point mort et sectorielle (acteurs, périmètre) dans la réalité, absence de culture qui devient une vraie nécessité

### Mais des visions qui restent parfois sectorielles

## POSITIF

Une démarche qui a facilité une approche globale (sur le Sud essentiellement, en lien notamment avec les enjeux d'inondation)

## NEGATIF

Une cohésion qui a mal pris sur le nord du territoire

Des actions sectorielles (gestion des boisements, transport solide)

Sentiment que certains élus n'ont pas perçu l'intérêt de la gestion des milieux aquatiques dans la dimension économique et sociale (enjeux sanitaires de la bactériologie par rapport à l'AEP, à la baignade, à l'abreuvement des bétails)

Nombreuses actions réglementaires sans plus-value liée au contrat de rivière

Des enjeux liés aux risques qui restent sous-estimés

Un manque de communication « presse » (sauf signature du contrat)

Une non valorisation de la dimension « expérimentation » du PNR

### Ce qu'il faut retenir

→ Une solidarité incontournable, qui n'a pu se développer volontairement, et qui va le devenir réglementairement (GEMAPI)

## Amélioration de la qualité des ressources et des milieux

### Une satisfaction concernant les effets obtenus sur la connaissance

## POSITIF

Des études très précises, qui ont permis d'affiner la connaissance comme jamais (notamment sur la bactériologie), et de légitimer l'urgence d'intervention

Se dote d'un outil permettant de valoriser la connaissance accumulée (chroniques)

## NEUTRE

Un déficit de diffusion des résultats et/ou des études récentes contestées qui entraînent une appréciation contrastée de la situation selon les acteurs

## NEGATIF

Un déficit d'objectifs fixés au démarrage qui rend complexe le suivi

### Une nécessaire adaptation au changement climatique d'un point de vue quantitatif

POSITIF

Une prise de conscience des enjeux à leur juste hauteur au vu de la situation actuelle et une mise en évidence des tensions

NEGATIF

Une méconnaissance de la ressource et un enjeu non totalement partagé

### Une qualité bactériologique qui ne s'améliore pas

POSITIF

Une problématique mieux connue

NEUTRE

D'importants progrès en matière d'assainissement mais des problèmes qui demeurent (raccordements, eaux parasites)

NEGATIF

Des problèmes non résolus notamment du fait de la non mise en œuvre du programme agricole  
Des pressions qui devraient s'accroître (projets touristiques, croissance démographique, changement climatique)

### Peu d'évolution favorable de la fonctionnalité

POSITIF

Identification des ouvrages prioritaires pour la continuité sédimentaire et piscicole

NEUTRE

Des interventions mais qui restent sectorielles (curage au lieu de résoudre la cause)

NEGATIF

Peu ou pas d'actions autour du reméandrage et de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et zones humides  
Non résolution des problèmes à la source (barrages, seuils)

### Une faible valorisation des milieux et peu de prise en compte des inondations

POSITIF

Panneaux pédagogiques sur gabions

Une partie des problèmes réglée (Pont en Royans)

NEUTRE

Pas de plus-value du contrat par rapport au réglementaire/inondation

Pas d'actions de valorisation portée par VEP2 (1 action reprise dans une autre démarche)

NEGATIF

Un enjeu inondation non prioritaire qui prend de plus en plus d'importance, mais qui ne concerne pas tout le territoire, donc pas tous les acteurs  
Une gestion sectorisée, au coup par coup

#### Ce qu'il faut retenir

- Des avancées importantes (connaissance, assainissement)
- Des problèmes qui persistent (quantité) voire qui s'aggravent (qualité)

## 2.4 Conclusion sur le fonctionnement

### **Le fonctionnement politique : gouvernance, pilotage politique et processus de décision**

Les acteurs du territoire s'entendent globalement pour souligner la plus-value de la démarche dans sa dimension de concertation et de rassemblement autour du sujet fédérateur de l'eau. Cependant, les critères évoqués à l'issue du 1<sup>er</sup> contrat de rivière demeurent pour ce qui est du fonctionnement des instances qui, du fait de la faible participation des parties prenantes, laissent souvent peu de place au débat et se résument plus à des échanges techniques entre spécialistes.

Le portage politique a été largement soulevé comme un frein fort à la réussite de la démarche. Il doit se retrouver à toutes les échelles de réflexion et de décision, avec un leadership politique fort à la tête de la structure porteuse d'une part, pour une implication volontariste sur la thématique « eau », et une appropriation de la démarche par les élus locaux qui sont pleinement concernés par la problématique. Le contexte électoral, avec le renouvellement de certains élus, imposera d'accompagner toute nouvelle démarche d'une acculturation des nouveaux.

Par ailleurs, structurellement, le Comité de Rivière, instance consultative de débat et de décision des orientations et actions à mettre en œuvre sur le territoire, n'a pas légitimité à imposer la mise en œuvre d'actions aux différents maîtres d'ouvrages qui possèdent leurs propres organes de gouvernance (conseils municipaux, communautaires ...) et restent souverains dans leurs décisions.

Enfin, la légitimité du PNR divise encore les acteurs, beaucoup soulignant son important rôle d'interface centralisatrice et la qualité de son animation, d'autres mettant en avant la complexité de son positionnement eu égard au fait que le périmètre du contrat de rivière ne coïncide pas avec celui du PNR. Une autre difficulté tient à la gouvernance propre au Syndicat Mixte du PNR du Vercors et à l'absence de collège d'élus en mesure de débattre régulièrement des questions spécifiques au contrat de rivière. Enfin, l'image très « naturelle » du PNR pénalise, pour de nombreux acteurs, la lisibilité du contrat de rivière.

### **Le fonctionnement technique : moyens d'animation, fonctionnement interne**

Si la qualité de l'animation portée par l'équipe technique est unanimement soulignée, la réduction des effectifs, même si elle est pour partie corrélée à une diminution des actions à mettre en œuvre, s'est traduite par une moindre proximité résultant d'une plus faible présence sur le terrain et un déficit de temps à consacrer à la concertation et à l'accompagnement des acteurs.

Le déficit de portage politique et les difficultés (notamment réglementaires et/ou financières) rencontrées pour la mise en œuvre de certaines actions se sont traduites par une certaine démotivation face à l'inaction et au manque de soutien. La multitude de maîtres d'ouvrage a également complexifié la démarche.

Pour certaines parties prenantes, notamment institutionnels et du monde de la pêche ou de l'environnement, la multiplicité des parties prenantes, la complexité du territoire (notamment géographique et administrative), et l'organisation des compétences ont fortement pénalisé la démarche. Or, une gestion cohérente implique une action globale et la prise en compte des attentes et besoins de chacun. Elle nécessite également la prise en compte des synergies entre les enjeux de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des inondations (PI) pour un rôle intégrateur de la démarche.

Plusieurs acteurs du territoire ont souligné la nécessité de séparer l'animation de la démarche et la réalisation des actions.

## **L'appropriation de la démarche : connaissance et reconnaissance**

Les enjeux et objectifs initiaux sont globalement partagés localement. Par contre, la connaissance de la démarche, de son avancement, de ses résultats ... est très variable selon les interlocuteurs. D'une manière générale, peu d'entre eux ont une vision globale sur le contrat de rivière, ses objectifs généraux, ses réalisations. Mais tous mettent en exergue une frustration et une déception communes liées à la non mise en œuvre des actions phares concernant le monde agricole.

Enfin, au-delà de la communication « interne », le déficit de partage de la démarche et de ses enjeux avec l'ensemble des acteurs du territoire, dont la population, est unanimement souligné.

## **L'instauration d'une solidarité de bassin**

Si elle existe de fait, de nombreux acteurs soulignent l'absence d'une réelle solidarité territoriale, la complexité et la diversité du territoire, marquée par les querelles passées et les jeux d'acteurs et politiques du présent, rendant délicate le partage d'une réelle culture commune. La GEMAPI, si elle a pour partie ralenti la fin du contrat de rivière, apparaît comme une opportunité de traiter conjointement ressources et milieux aquatiques.

## **La satisfaction des acteurs vis-à-vis du Contrat de rivière et de ses effets**

Les points de vue portés sur la procédure sont très contrastés. Si nombre d'entre eux s'entendent sur sa plus-value en matière de connaissance des ressources en eau et de leurs enjeux, ils regrettent aussi l'absence d'amélioration, voire la dégradation de leur état, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

L'urgence d'intervention, au regard des évolutions d'ores et déjà sensibles, et attendues du fait du changement climatique, est globalement partagée avec souvent le sentiment qu'il est plus que jamais nécessaire de réagir, mais, dans le même temps, une difficulté à retrouver l'énergie nécessaire pour s'engager dans une nouvelle démarche, quelle qu'elle soit, au vu de la déception ressentie à l'issue du 2nd contrat de rivière.

La réussite d'une démarche de gestion concertée à l'échelle de Vercors Eau Pure requiert :

- **un portage local, une volonté politique ;**
- **des moyens humains suffisants** pour une meilleure approche de terrain : suite au départ du technicien de rivière, la présence sur le terrain a manqué en particulier pour avancer sur la réalisation des actions « milieux ». L'équipe d'animation est également importante pour renforcer l'implication et la prise en compte des acteurs locaux, car le travail en concertation nécessite du temps ;

## 3. Evaluation du contrat de rivière, conclusions et perspectives

### 3.1 Cadrage préalable

Le présent chapitre correspond au module 4 « *Evaluation du contrat, conclusions et perspectives* » : il permet de prendre de la distance par rapport aux points de vue des différents acteurs (module 3) pour les relativiser, les comprendre et les expliquer.

Selon le Guide méthodologique pour les contrats de rivière, « *l'évaluation consiste à comparer les objectifs, la mise en œuvre et les résultats d'une politique, d'un programme, d'un projet, et à formuler un jugement sur ceux-ci. Elle cherche avant tout à comprendre et à juger les processus qui expliquent la situation actuelle dans la perspective de l'améliorer ... De plus, l'évaluation est une recherche collective de faits appuyés sur des données fiables, qui tente de déterminer, de manière aussi systématique et objective que possible, les effets attendus ou inattendus, positifs ou négatifs d'une politique, d'un programme ou d'un projet... mais encore d'analyser les causes et d'expliquer les écarts constatés entre effets réels et effets attendus.* »

Ainsi, notre rôle dans le cadre de l'évaluation consiste à apporter, par une analyse croisée et critique des données et avis collectés dans le cadre des modules 1 à 3, une prise de recul sur la démarche. Il s'agit d'analyser **l'adéquation** entre les enjeux, les objectifs, les moyens et les résultats du Contrat autour de 5 critères principaux :

- **la pertinence** qui permet de juger de l'adéquation des **objectifs** du projet aux **besoins**, enjeux et problèmes auxquels il entend répondre.
- **la cohérence** du contrat de rivière, qui permet d'apprécier si les **moyens** mobilisés ont été à la hauteur des **objectifs** fixés. Elle peut aussi concerner la cohérence des différents objectifs du projet entre eux et par rapport à ceux d'autres projets menés par ailleurs ;
- **l'efficacité** qui s'intéresse à l'écart qui existe entre les objectifs, les résultats et les impacts (négatifs ou positifs, directs et indirects, volontaires ou non) produits par le projet sur le milieu naturel et la ressource en eau, mais aussi sur l'amélioration et la pérennisation de la gestion collective sur le territoire ;
- **l'efficience** du contrat de rivière qui appréhende le rapport entre les **moyens** mis en œuvre et les **résultats** obtenus. C'est un jugement porté sur le rapport coûts/résultats et impacts ou coût/efficacité ;
- **la durabilité** du contrat qui s'attache à déterminer si les **effets** produits sont **pérennes**, notamment s'ils persisteront une fois le projet achevé. En effet, s'interroger sur la durabilité des effets sur le contexte est essentiel dans l'esprit d'envisager des perspectives d'action pour la suite. L'attention à ce critère permet de préciser les actions qui doivent bénéficier ou non d'un suivi ou d'un approfondissement spécifique.

La pertinence des objectifs et la cohérence des moyens prévus renvoient essentiellement à l'examen de la phase de « montage » du projet, l'efficience et l'efficacité au « déroulement » du programme et à ses effets, la durabilité aux « suites » du programme. Rappelons par ailleurs que l'évaluation de l'efficience est généralement complexe et n'est envisageable que de façon partielle.

Les perspectives comportent les propositions du bureau d'étude et celles faites par les acteurs du territoire au cours d'un atelier de travail qui les a réunis les 28 novembre 2019.

L'ensemble de la mission a été supervisé par le comité de pilotage réuni au lancement de la démarche, et le comité de rivière à qui ont été présentés les résultats le 18 décembre 2019.

## 3.2 Les résultats de l'évaluation

### Clé de lecture

Les résultats de l'évaluation sont présentés par objectifs et sous-objectifs du contrat de rivière. Sont tout d'abord rappelés les problématiques et objectifs du programme, les principaux résultats du bilan technique et financier, la perception des acteurs issue de l'atelier de concertation, puis les résultats de l'analyse selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience et impact.

Les résultats s'appuient sur des éléments mesurables : constats techniques, financiers mais aussi sur les appréciations des acteurs (politiques et techniques).

L'intégration de l'appréciation des acteurs découle aussi des éléments collectés au cours des entretiens individuels et de l'atelier participatif qui se sont déroulés pendant l'étude.

Une conclusion reprenant les principaux jugements de la phase évaluative et une synthèse des points forts et des points faibles de la procédure sont également intégrées dans le présent rapport.

Chaque tableau comporte 5 parties correspondant aux 5 critères d'évaluation. Dans le cadre du contrat de rivière Vercors Eau Pure, **les questions que nous proposons d'associer à ces 5 critères sont consignées dans le tableau pages suivantes**. Afin de faciliter la lecture du document nous ne les répèterons pas systématiquement.

Dans les tableaux des pictogrammes identifient 5 niveaux de jugements de manière à permettre une lecture rapide des jugements et des dimensions auxquels ils renvoient.

|          |   |   |
|----------|---|---|
| <b>+</b> | Jugement favorable  | Ces prises de position sont accompagnées d'explications plus complètes permettant ainsi de fonder les réflexions sur des éléments précis.<br><br>Dans certains cas, des jugements nécessitent d'être pondérés et/ou précisés : les éléments permettant de relativiser ou d'expliquer le jugement sont alors introduits par un pictogramme supplémentaire. |
| <b>=</b> | Jugement neutre comportant à la fois des aspects favorables et des aspects défavorables |   |
| <b>-</b> | Jugements défavorables  |   |
| <b>?</b> | Absence de jugement ou question posée   |   |

### Rappel de la structuration du contrat de rivière

Suite aux analyses menées durant la période 2008-2011, le Comité de Rivière a défini et validé 3 orientations qui fondent l'architecture du contrat, et au sein desquelles s'articulent 7 enjeux majeurs :

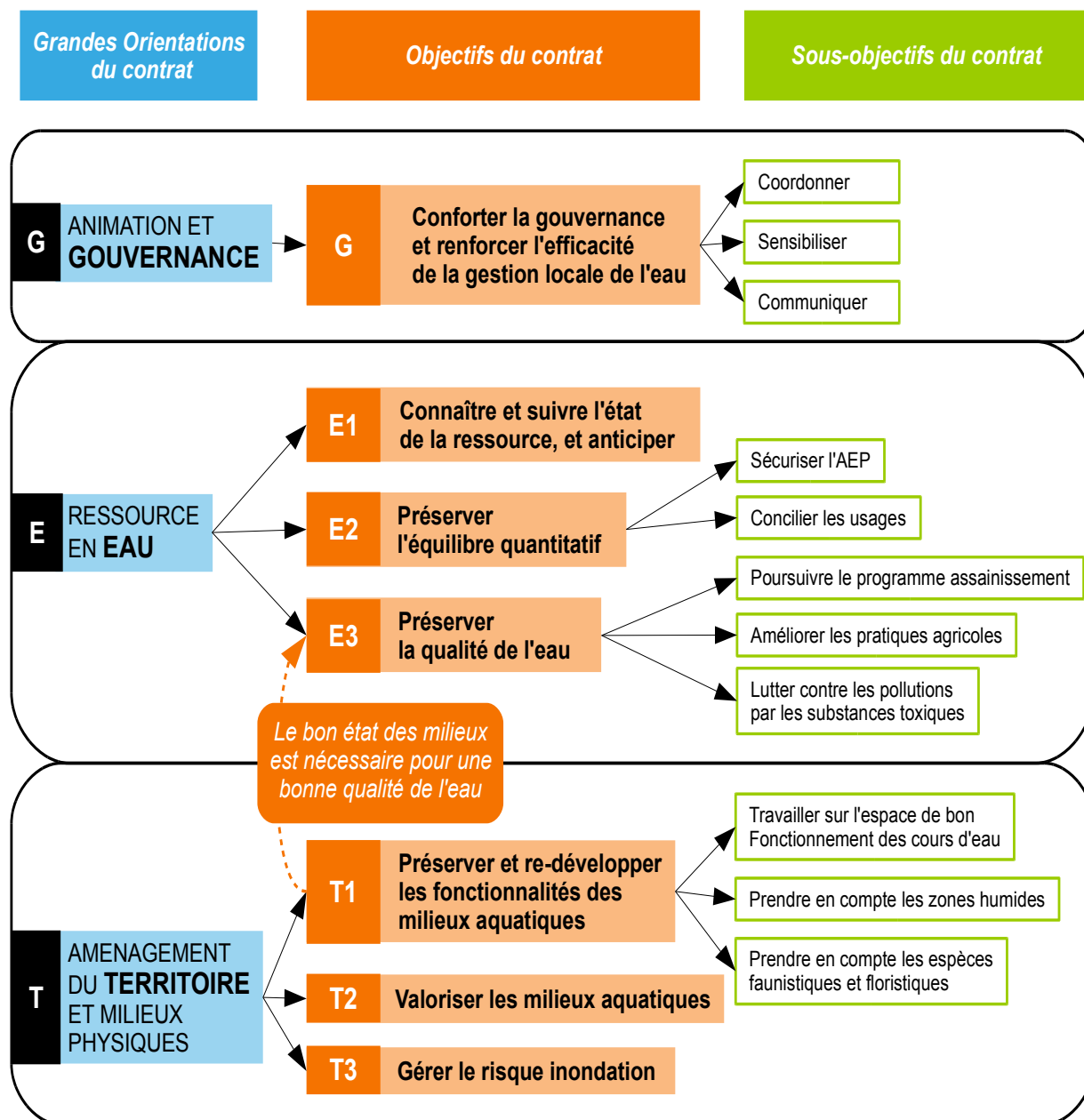
→ **01 - l'animation et la gouvernance** : actions visant à définir les bases d'un véritable cadre pour une gestion concertée et pérenne de l'eau à l'échelle des bassins versants Bourne et Furon, qui tiennent pleinement compte des différents usages et de leurs évolutions futures ;

→ **02 - la ressource en eau** : bien que l'état de la ressource soit globalement moyen à bon, le territoire du Vercors connaît une contamination bactériologique de ses ressources en eau relativement généralisée. Suite aux efforts importants faits en termes d'assainissement, des chantiers importants doivent être engagés pour adapter les pratiques agricoles et pour s'assurer du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

D'un point de vue quantitatif, il s'agit de travailler à préserver un équilibre entre ressource et besoin, en tenant compte

des évolutions impactant le territoire (climat, urbanisation sur et autour du massif du Vercors ...). Tout ceci implique un suivi de la ressource à l'échelle du territoire.

→ **O3 - l'aménagement du territoire et les milieux physiques** : il s'agit de faire de la ressource en eau et des milieux aquatiques l'un des principaux axes structurants de l'aménagement du territoire : prendre en compte les milieux aquatiques et les ressources en eau dans les politiques d'urbanisme afin d'assurer la pérennité des infrastructures publiques et privées et d'améliorer la gestion des risques inondations (transport solide, zones d'expansion des crues, espaces de bon fonctionnement), que de s'assurer de la fonctionnalité des milieux aquatiques qui participe largement à préserver la qualité des eaux (capacité d'auto-épuration des cours d'eau ...).



Structuration du contrat de rivière

## Animation et gouvernance (G)

### Points essentiels

→ Sur les bassins versants de la Bourne et du Furon, les processus d'animation et de gouvernance autour du grand cycle de l'eau découlent de l'outil contrat de rivière.

→ Dans le cadre des évolutions territoriales en cours une nouvelle organisation de l'animation et de la gouvernance sera prochainement mise en place afin de conserver une vision « bassin-versant ».

### Contexte au lancement de la démarche

#### PROBLEMATIQUES

Des tensions entre certains acteurs et le PNR

Le manque d'une culture, voire d'une « idéologie », commune concernant la gestion de l'eau et des milieux

Un manque de clarté dans le positionnement et le rôle de chaque acteur

Une communication insuffisante / obstacles freinant le bon déroulement des actions et sur les enjeux du contrat de rivière

Une dispersion de la maîtrise d'ouvrage et un éclatement des compétences générant un manque d'unité

#### OBJECTIFS

Développer une réelle solidarité de bassin

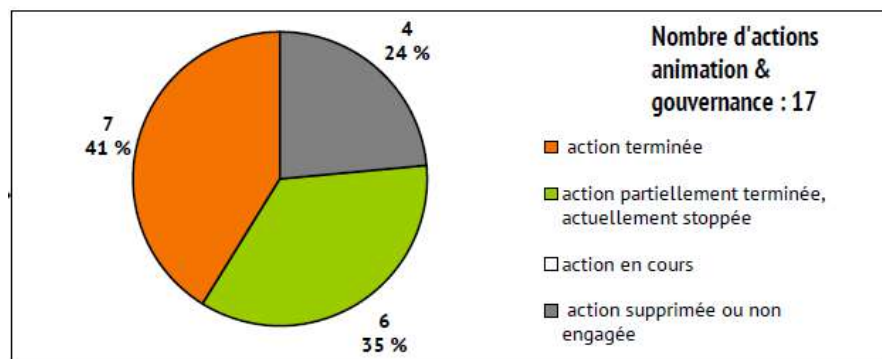
Mettre en place une gouvernance basée sur la concertation

Réorganiser les compétences « eau et milieux aquatiques »

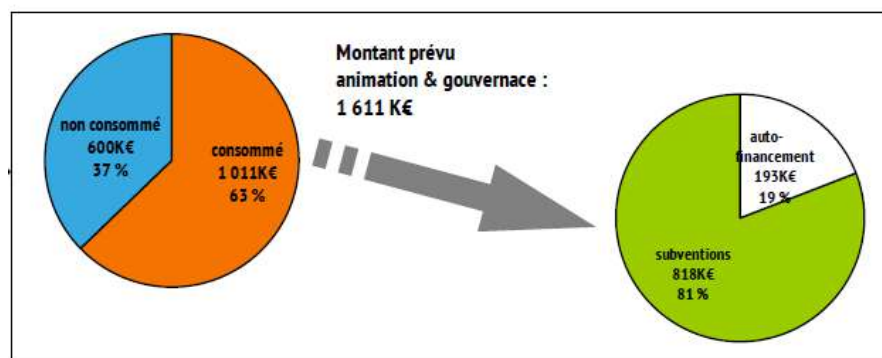
### Synthèse du bilan technique et financier

#### BILAN

En nombre d'actions



En montant financier





**CONSTATS**

Bon avancement général

**POINTS POSITIFS**

Actions de formation – sensibilisation  
 → confié au CPIE, sous pilotage syndicat mixte PNRV  
 Restructuration des compétences « rivière »  
 → nouvelle organisation de la gestion du grand cycle de l'eau

**POINTS NEGATIFS**

Evolution des postes Vercors Eau Pure

|   | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| <b>chargé de mission animateur du contrat de rivière</b>                                  |      |      |      |      |      |      |
| <b>technicien de rivière</b>  |      |      |      |      |      |      |
| <b>animateur foncier</b>  |      |      |      |      |      |      |
| <b>animateur agricole (prestation APAP, 0,5 ETP)</b>                                      |      |      |      |      |      |      |
| <b>éducation &amp; sensibilisation scolaires &amp; adultes (prestation CPIE, 0,5 ETP)</b> |      |      |      |      |      |      |

**Ressenti des acteurs****PERCEPTION**

| <b>positif</b> | <b>négatif</b> | <b>avis mitigé</b> | <b>sans avis</b> |
|----------------|----------------|--------------------|------------------|
| 0              | 4              | 6                  | 2                |

**POSITIF**

Amélioration de l'assainissement grâce aux STEP du SMABLA et de Fenat  
 Bonne implication des pêcheurs  
 PNRV fédérateur et un travail d'animation important et de qualité  
 Un déroulement plus apaisé côté Royans Vercors  
 Réflexion sur la GEMAPI : progression de la vision à l'échelle du bassin versant

**NEGATIF**

VEP2 moins pragmatique que VEP1, trop technocratique et pas assez concret  
 Régression de l'équipe d'animation  
 Déficit de portage politique  
 Perte de connaissance et de mémoire (turn over équipe, changement élus)  
 Absence d'une maîtrise d'ouvrage travaux centralisée sur le grand cycle de l'eau générant une perte de cohérence  
 Manque d'identification des enjeux « rivières » identifiées comme étant en bon état selon la DCE : ce contexte n'a pas favorisé la mobilisation des acteurs (enjeux priorités sur d'autres aspects)

**DEBAT**

Légitimité du PNRV pour porter la démarche : sur la partie Drome le PNR était légitime et des choses se sont faites, sur les 4 montages les communes étaient maître d'ouvrage et cela a été plus compliqué  
 Intérêt de créer une structure ad'hoc (Syndicat de rivière)

## Evaluation de l'orientation

### PERTINENCE

(objectifs/enjeux)

- + Objectifs pertinents guidés par les préconisations du bilan de VEP1

### COHERENCE

(moyens/objectifs)

- + Plan de communication → stratégie et outils /objectifs et cibles
- + Etude gouvernance phase 1 ayant abouti à la mise en place de commissions géographiques et ayant engagé les réflexions pour la mise en place de la compétence GEPAMI
- + Animation, bilan
- = Commissions géographiques mais peu d'amélioration de la participation
- = Non aboutissement de la restructuration des compétences / GEMAPI
- Adéquation des ressources humaines (nombre, compétences) au départ mais démantèlement de l'équipe d'animation
- Suspension voire non engagement d'actions (subventions)

### EFFICACITE

(résultats/objectifs)

- + Communication « interne » jugée correcte
- = Communication externe faible, peu visible et très naturaliste
- Aucune communication à destination du grand public
- Complexité liée à la multiplicité des échelles (32 communes, 4 EPCI, 2 Départements, une partie du PNRV)
- Peu de transversalité ou partage des ressources et des connaissances qui ne vont pas jusqu'aux élus
- Déficit d'indicateurs chiffrés pour le suivi

### DURABILITE

- + Reconnaissance et légitimité de la cellule d'animation
- + Cohérence du territoire d'intervention
- = Restructuration des compétences milieux aquatiques au sein d'une structure unique à l'échelle bassin versant non aboutie mais en cours, dans le cadre des réformes territoriales (nouvelle compétence GEMAPI & regroupement des compétences eau & assainissement à l'échelon intercommunal)
- Légitimité du PNRV pour le portage qui ne fait pas consensus
- Mise en œuvre des actions suspendue aux financements
- Nécessité d'un portage politique fort
- ? Organe de gouvernance future et articulation avec le PNRV (en cours de construction)

## Ressources en eau (E)

### Points essentiels

- La ressource en eau du Vercors fait encore l'objet d'une contamination bactériologique diffuse de la ressource en eau.
- Selon différents mécanismes, ce problème bactériologique affecte aussi bien les eaux superficielles & souterraines que la distribution d'eau potable, donc l'ensemble des usages de cette ressource, dont les activités « aquatiques ».

### Contexte au lancement de la démarche

#### PROBLEMATIQUES

- Une qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines globalement bonne et une légère tendance à l'amélioration à l'aval et à la dégradation sur les têtes de bassins
- Une contamination bactériologique diffuse et généralisée
- Un déficit de connaissance des dynamiques du karst et, par extension, des ressources en eau exploitables
- Une problématique d'accès à une ressource de qualité permettant la production d'eau potable et un enjeu de sécurisation de l'AEP
- Un équilibre ressources / besoins localement fragile et des risques qui pourraient s'accroître

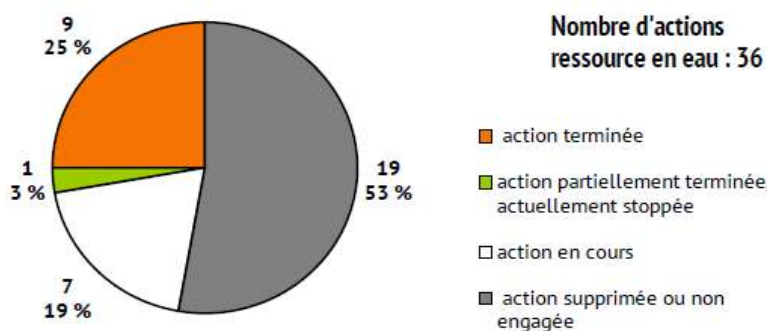
#### OBJECTIFS

- Assurer un suivi de la ressource pour mesurer les effets des efforts réalisés et anticiper les modifications de la ressource pour permettre au territoire de s'adapter
- Assurer un équilibre besoins / ressources d'ores et déjà localement précaire en faisant de la conciliation des usages une priorité (gestion solidaire)
- Réduire au minimum les pressions anthropiques pour retrouver une bonne qualité d'eau (superficielle et souterraine), en priorité sur la bactériologie

### Synthèse du bilan technique et financier

#### BILAN

En nombre d'actions



En montant financier



## CONSTATS

Retard important sur l'objectif de préservation de la qualité de l'eau

## POINTS POSITIFS

### Observatoire

- campagnes de suivi des débits d'étiage
- suivi piscicole 2013-2015

### Etude ressource stratégique eau potable

- données essentielles pour les politiques d'aménagement, dont SCOT

## POINTS NEGATIFS

Echec du programme d'accompagnement de l'activité agricole, pour des raisons de politiques publiques (indépendant de la volonté du territoire, malgré de réelles motivations de la profession agricole)

## Suivi et connaissance de l'état de la ressource (E1)

### Ressenti des acteurs

#### PERCEPTION

| positif | négatif | avis mitigé | sans avis |
|---------|---------|-------------|-----------|
| 9       | 1       | 1           | 2         |

#### POSITIF

Beaucoup de données collectées

Travail de qualité mis à disposition des acteurs qui a permis de progresser sur la connaissance de la ressource, l'origine des pollutions et les interventions à prévoir

Étude stratégique sur la ressource en eau

#### NEGATIF

Constat d'une dégradation de la qualité de la ressource

### Evaluation de l'orientation

#### PERTINENCE

(objectifs/enjeux)

- + Objectif pertinent par rapport aux enjeux et attentes des acteurs
- + Répond aux attentes du comité d'agrément et au SDAGE

#### COHERENCE

(moyens/objectifs)

- + Etudes et dispositifs de suivi, nécessaires en préalable à la mise en œuvre de mesures concrètes

#### EFFICACITE

(résultats/objectifs)

- + Toutes actions engagées
- + Permettent de comprendre les problèmes et de confirmer les enjeux
- + Des actions structurantes moins onéreuses que prévu initialement
- + Compilation des données produites sur le territoire et des éléments du SDAGE pour produire le bilan de VEP2
- Des actions non intégrées au budget initial
- Avancement de la mise en œuvre des ressources stratégiques ralenti dans l'attente des doctrines devant être produites par les DDT

#### DURABILITE

- + Remise à jour de l'observatoire 2.0 éco-climatique du Vercors avec ajout de la thématique « eau » et réalisation de bilans hydrologiques
- + Observatoire permettant un suivi sur le long terme de la ressource et de son évolution pour définir les mesures nécessaires à l'avenir

## Préserver l'équilibre quantitatif (E2)

### Ressenti des acteurs

| PERCEPTION     | positif  | négatif | avis mitigé | sans avis |
|----------------|--|---------|-------------|-----------|
|                | 0  | 2       | 3           | 8         |
| <b>NEGATIF</b> | <p>Constat d'une dégradation de l'état de la ressource</p> <p>On n'a pas su mettre en évidence la fragilité et la sensibilité de la ressource</p> <p>Dommageable que ce sujet n'ait pas assez été pris en compte d'autant que les risques devraient s'accroître (changement climatique, projets consommateurs d'eau)</p> |         |             |           |
| <b>NEUTRE</b>  | <p>N'était pas un enjeu au départ de la démarche</p> <p>Beaucoup de vote « sans avis » dans la mesure où toutes les actions n'ont pas été réalisées</p> <p>Aucune action n'a été engagée dans le cadre du contrat mais certaines ont été faites par d'autres acteurs (collectivités, Etat)</p>                           |         |             |           |

### Evaluation de l'orientation

|  |  |
|--|--|
| <b>PERTINENCE</b><br>(objectifs/enjeux)    | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Sécurisation AEP : pertinent /problèmes déjà rencontrés par certaines communes</li> <li>+ Prélèvements et droits d'eau : pertinent /diversité des usages et méconnaissance des prélèvements, actuels et futurs</li> <li>+ Récupération des eaux de pluie et utilisation des sources : objectif pertinent au regard des enjeux d'économie des ressources</li> <li>= Pilotage de l'irrigation : objectif pertinent / PdM puis abandonné car jugé non prioritaire</li> <li>- Aucune action / tourisme et neige de culture</li> </ul> |
| <b>COHERENCE</b><br>(moyens/objectifs)     | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Cohérence des actions entre elles et avec les autres orientations</li> <li>= Programmation peu ambitieuse car enjeu non identifié au départ</li> <li>- 50% des actions abandonnées (sans pertinence de l'abandon)</li> </ul>  |
| <b>EFFICACITE</b><br>(résultats/objectifs) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune action réalisée</li> </ul>   |
| <b>DURABILITE</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Intégration des enjeux d'adéquation besoins/ressources dans la planification</li> <li>? Quelle importance consacrée à ce (nouvel) enjeu à l'avenir ?</li> </ul>   |

## Préserver la qualité de l'eau (E3)

### Ressenti des acteurs

| PERCEPTION     | positif  | négalif | avis mitigé | sans avis |
|----------------|--|---------|-------------|-----------|
|                | 0  | 0       | 11          | 2         |
| <b>POSITIF</b> | Pertinence des actions prévues<br>Mobilisation des acteurs (groupe de travail avec les agriculteurs) et volonté locale d'aboutir   |         |             |           |
| <b>NEGATIF</b> | Enormes investissements (temps, argent)<br>Une confirmation des tendances et une qualité qui peine à s'améliorer, des actions mises en place sans résultats : était-on à la hauteur ? Manque de pertinence dans la mise en œuvre<br>Non aboutissement de ce qu'il y a à faire (assainissement, agricole)<br>Echec du programme agricole lié à un blocage administratif<br>Des règles non adaptées au territoire de montagne/agriculture<br>Pas assez pris la mesure des enjeux (« rivières n'étaient pas malades » / bactériologie)<br>Echec politique fort<br>Un constat alarmant<br>Des acteurs ayant le sentiment de ne pas être entendus |         |             |           |

### Evaluation de l'orientation

|   |  |
|---|--|
| <b>PERTINENCE</b><br>(objectifs/enjeux) | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Objectifs en adéquation avec les enjeux et les usages et ciblés</li> <li>+ Répond aux attentes du SDAGE (gestion des effluents agricoles / bactériologie des eaux souterraines, eaux superficielles)</li> <li>+ Poursuite des travaux d'assainissement (collectif et autonome)</li> <li>= Actions relatives à l'assainissement relèvent du réglementaire</li> <li>- Pas de hiérarchisation des actions (certaines d'ailleurs non définies)</li> <li>- Pas de réponse apportée aux attentes du SDAGE en ce qui concerne la mise en place d'un SDA au niveau de Sassenage</li> </ul>  |
| <b>COHERENCE</b><br>(moyens/objectifs)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Travaux d'assainissement collectif s'appuyant sur des SDA et/ou des études permettant de cibler les interventions nécessaires</li> <li>+ Maîtrise d'ouvrage impliquant les acteurs concernés</li> <li>= Résultats pertinents mais tardifs de l'étude INRA / bactériologie</li> <li>- Des actions mal ou non définies à la signature (retard, dépassements)</li> <li>- Disparités des taux de subvention entre les 2 départements</li> <li>- Programme d'assainissement n'intégrant pas suffisamment les capacités financières des communes</li> <li>? Bien fondé de chaque action difficile à appréhender par manque d'indicateurs (état initial, objectifs)</li> </ul> |

## EFFICACITE (résultats/objectifs)

- + Fort taux d'engagement/réalisation des actions d'assainissement
- Des difficultés importantes, à la fois financières et techniques, qui ont compliqué et retardé certaines opérations
- Peu de retours sur avancement ANC et non engagement a priori des réhabilitations sur certaines communes (difficulté à faire appliquer la réglementation aux particuliers)
- Beaucoup de temps et d'argent pour constater au final une dégradation
- Résultats difficiles à appréhender par manque d'indicateurs

## DURABILITE

- + Prise de conscience collective / mise aux normes de l'assainissement
  - Incompatibilité entre politique publique de l'eau et politique agricole commune
  - Mise en place des SPANC nécessaire mais insuffisante pour garantir le bon fonctionnement de l'ANC
- ? Quelles solutions pour la gestion des effluents agricoles ? Comment faire évoluer les pratiques ? Quelle animation ?
- ? Quelle capacité des MO à entretenir les systèmes et réseaux d'assainissement ?

## Aménagement du territoire et milieux physiques (T)

### Points essentiels

- La restauration et la préservation des milieux aquatiques est un chantier difficile, qui aboutit après des années de travail, dans le Vercors comme ailleurs.
- Devant les défis qui nous attendent, on ne pourra cependant faire l'économie de milieux naturels en bonne santé, pour les services qu'ils nous rendent à moindre frais (amélioration de la qualité de l'eau, limitation des inondations, atténuation des périodes de sécheresse).

### Contexte au lancement de la démarche

#### PROBLEMATIQUES

- Des milieux particulièrement fragiles (petits cours d'eau et zones humides) sur les têtes de bassin versant (urbanisme, agriculture)
- Plus bas, fonctionnement des rivières fortement modifié par les nombreux ouvrages (hydroélectricité, canal de la Bourne).
- Des cours d'eau très contraints sur l'amont nécessitant de redonner sa place à l'espace de bon fonctionnement
- Une qualité des habitats aquatiques globalement moyenne, mais un équilibre fragile qui pourrait laisser s'installer une dégradation, avec des incidences sur la capacité d'auto-épuration des cours d'eau
- Des milieux aquatiques et humides méconnus à préserver et reconquérir
- Un déficit d'appropriation des enjeux associés à ces milieux par les usagers
- Une culture du risque inondation peu développée

## OBJECTIFS

Prendre en compte les milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire pour concilier développement local et gestion durable des ressources (solidarité de bassin)

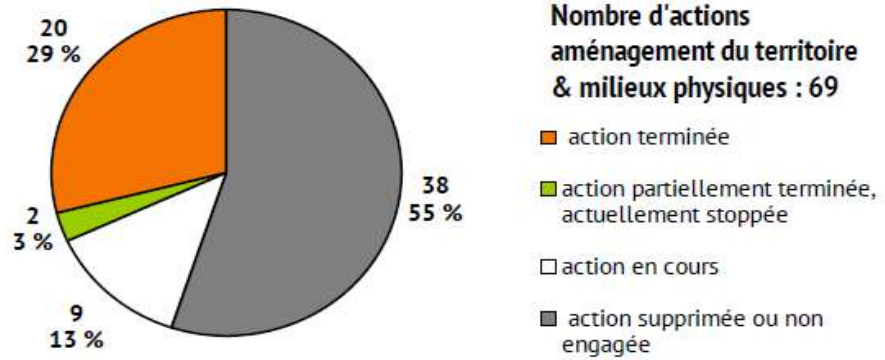
Valoriser les milieux aquatiques pour favoriser l'appropriation des enjeux par les publics concernés et un changement de pratiques

Porter une attention sur les phénomènes de crue pour en garder la mémoire, pour les anticiper et les prendre en compte dans l'aménagement du territoire

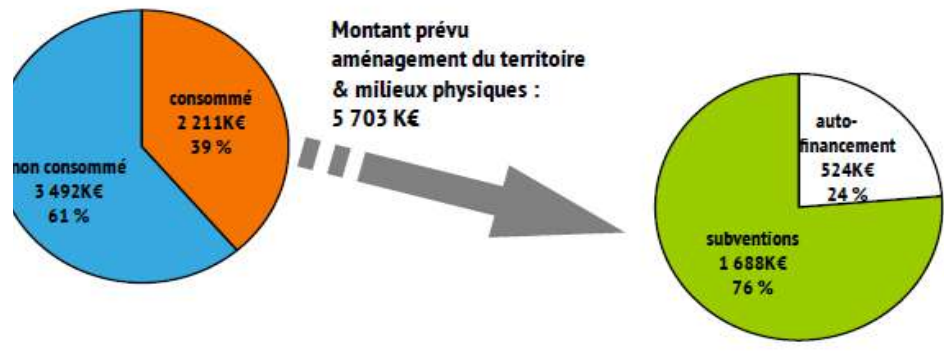
## Synthèse du bilan technique et financier

### BILAN

En nombre d'actions



En montant financier



## CONSTATS

Avancement des projets les moins ambitieux, ayant peu d'impact sur l'aménagement du territoire et l'usage du milieu naturel

Nécessité de mener à bien les projets ambitieux pour infléchir la dynamique de dégradation constatée

Sans réussite des projets ambitieux, certains tronçons de rivière devront être considérés à relativement court terme comme sacrifiés au développement du territoire



**POINTS POSITIFS****Restauration des cours d'eau**

→ essentiel de la programmation sous maîtrise d'ouvrage des acteurs de la pêche réalisé

**Confluence Bourne – Vernaion à Pont-en-Royans**

→ opération de désengrèvement, amélioration des conditions hydrauliques du secteur (diminution de l'impact des crues et hautes eaux)

**POINTS NEGATIFS****Préservation des berges et abreuvement des troupeaux**

→ non mis en œuvre par incompatibilité entre politique publique de l'eau et de l'agriculture

**Projets ambitieux de restauration des cours d'eau secteur 4 Montagnes**

→ mise en suspend des démarches engagées

| Niveau de restauration                                | Linéaire de cours d'eau prévu (mètres) | Linéaire de cours d'eau restauré ou en cours de restauration |            |
|---|--|--|------------|
|   |  | mètres   | %          |
| R3 – fort : reméandrage ...                           | 7 800                                  | 700  | 9%         |
| R2 – moyen : aménagement fond du lit + reprise berges | 3 800                                  | 3 100  | 82%        |
| R1 - léger : aménagement fond du lit                  | 4 900                                  | 4 900  | 100%       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>16 500</b>                          | <b>8 700</b>   | <b>53%</b> |

*Zoom sur la restauration des cours d'eau*

**Préserver et re-développer les fonctionnalités des milieux aquatiques (T1)****Ressenti des acteurs**

| PERCEPTION | positif | négalif | avis mitigé | sans avis |
|------------|---------|---------|-------------|-----------|
|            | 0       | 0       | 9           | 4         |

**POSITIF**

Restauration de 8 km sur les 16 km de cours d'eau prévus (sur les 200 km que comprend le périmètre Vercors Eau Pure)

Des avancées sur la continuité (barrage d'Auberives-en-Royans ...)

Diagnostic qui permet de savoir où intervenir

Actions notables du Syndicat du canal de la Bourne (consignes de chasse du barrage d'Auberives-en-Royans)

**NEGATIF**

N'est pas allé au bout : manque de moyens, ressources humaines, temps

Dégradation de la basse Bourne notamment par mise en œuvre partielle des actions concernant le transport solide

Diminution de la surface des zones humides

Encore beaucoup de travail à faire

Grosses opérations très (trop) ambitieuses

N'a pas traité les vraies problématiques (continuité écologique) : près de 200 000 € pour l'aménagement des berges sur le plateau mais ne sert à rien si on ne résout pas les problèmes à la source

## Evaluation de l'orientation

### PERTINENCE (objectifs/enjeux)

- + Objectifs pertinents de gestion (entretien/restauration des boisements)
- + Objectifs pertinents / restauration morphoécologique, en lien avec la problématique des bar-rages, répondant aux enjeux du SDAGE
- + Importance des zones humides pour le territoire
- Ne traite pas le problème de stabilité des berges
- Divergence de priorisation des objectifs entre les acteurs

### COHERENCE (moyens/objectifs)

- + Identification des secteurs à traiter et priorisation pour la gestion des boisements
- + Des actions combinant études/programmation/suivi/gestion
- + Implication du monde de la pêche (restauration des affluents du Méaudret)
- + Combinaison de solutions curatives (curage) et de réduction (gestion des plages de dépôts, consignes de chasses ...)
- Des interventions qui restent ponctuelles pour ce qui concerne la restauration de la continuité écologique (traitement de quelques ouvrages)

### EFFICACITE (résultats/objectifs)

- + Restauration de 8 km sur les 16 km de cours d'eau prévus (sur les 200 km que comprend le périmètre Vercors Eau Pure), engagement de certaines opérations en lien avec des problématiques « réseaux d'assainissement »,
  - = Effort financier proportionnellement plus important que prévu pour certaines actions (ex. restauration seuil Périnière) au détriment d'autres actions abandonnées ou stoppées
- Faible mise en œuvre sur le plateau malgré l'implication forte du technicien de rivière (montage dossiers, travail de terrain important)
- Difficultés administratives (incompatibilité politique de l'eau/PAC) pour la gestion des berges et abreuvements des troupeaux
- Non mise en œuvre des actions de restauration morphoécologique des principaux cours d'eau confortant leur dégradation

### DURABILITE

- + Articulation des gros projets à engager avec la programmation à venir de la nouvelle compétence GEMAPI
  - = Travaux d'entretien à réaliser de manière régulière : intérêt de ceux effectués dans VEP2 si programme maintenu dans le temps
  - Des actions potentiellement remises en cause par le non maintien de financements de l'Agence de l'eau
- ? Quid quand incompatibilité politique de l'eau/Politique Agricole Commune

## Valoriser les milieux aquatiques (T2)

### Ressenti des acteurs

| PERCEPTION | positif | négatif | avis mitigé | sans avis |
|------------|---------|---------|-------------|-----------|
|            | 0       | 4       | 3           | 6         |

#### POSITIF

Quelques petites actions particulièrement réussies ont quand même vu le jour (ex. Gabion).

#### NEGATIF

Glissement / actions engagées sur le tard puis laissées de côté (mais reprises dans le cadre d'autres démarches et d'autres procédures)

Non prise en compte des enjeux liés aux zones humides à leur juste valeur

#### NEUTRE

Actions présentant un caractère plus exemplaire et sans doute moins une priorité dans un contexte où il était déjà difficile de mettre en œuvre le contrat de rivière

Mise en œuvre entachée par des difficultés (financement, réorganisation des collectivités et des compétences)

### Evaluation de l'orientation

#### PERTINENCE (objectifs/enjeux)

- + Objectifs pertinents et complémentaires des autres
- + Répond aux priorités du Conseil Régional Rhône-Alpes (protéger et restaurer les zones humides et milieux aquatiques)

#### COHERENCE (moyens/objectifs)

- + Dimensionnement technique et financier puis réalisation des travaux pour certaines actions
- + Contribue à la sensibilisation et la pédagogie
- Des actions restant floues et peu définies *a priori*

#### EFFICACITE (résultats/objectifs)

- = Des actions engagées puis stoppées mais reprises dans le cadre d'autres démarches et d'autres procédures
- Une partie des projets remis en cause (diminution des subventions et restructuration des compétences « tourisme » lors de la fusion des intercommunalités)
- Déception de certains acteurs de ne pas avoir pu mettre en œuvre les actions concernant les zones humides

#### DURABILITE

Nécessité d'une prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire et la planification pour garantir une préservation sur le long terme

## Gérer le risque inondation (T3)

### Ressenti des acteurs

| PERCEPTION | positif | négatif | avis mitigé | sans avis |
|------------|---------|---------|-------------|-----------|
|            | 0       | 0       | 0           | 13        |

### NEUTRE

Enjeu non perçu comme majeur au démarrage du contrat

Villars de Lans avait réalisé des études et a donc demandé d'inscrire cela dans le contrat de rivière mais finalement ont décidé de ne pas engager les actions

Des travaux de connexion ont été réalisés (Localisation ?)

Des actions très localisées : les participants ne peuvent se positionner

### Evaluation de l'orientation

#### PERTINENCE (objectifs/enjeux)

- + Objectifs pertinents pour les secteurs concernés (inondation)
- + Objectif complémentaires /qualité (assainissement)
- Appréciation de l'enjeu variable selon les acteurs (notamment amont/aval)

#### COHERENCE (moyens/objectifs)

- + Schéma Directeur des Eaux Pluviales Royans pour améliorer les infrastructures liées à l'assainissement
- Beaucoup d'actions non chiffrées

#### EFFICACITE (résultats/objectifs)

- = Aménagements hydrauliques sur la Doulouche en cours mais potentiellement remis en cause par le non maintien des financements agence de l'eau 2019-2024
- 85% des actions abandonnées

#### DURABILITE

Pérennisation des financements

L'organisation historique et les évolutions en cours de la distribution des compétences liées à l'eau n'a pas permis d'engager le travail sur le risque inondation, mais s'engage maintenant dans le cadre de la GEMAPI

## 4. Conclusion et perspectives

### 4.1 Rappel : La directive cadre sur l'eau et les objectifs fixés par le SDAGE sur le territoire

#### Les grands principes de la Directive cadre sur l'eau (DCE)

Depuis quelques dizaines d'années, on assiste à une prise en compte croissante des milieux naturels dans la réglementation. L'aboutissement de cette approche a pris corps dans la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE (DCE). Elle a été adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000 (date d'entrée en vigueur).

Transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, cette directive, qui vise à établir un cadre pour la gestion et la protection des eaux, par « district hydrographique », tant du point de vue qualitatif que quantitatif, est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau. Elle fixe en effet des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines.

**La DCE comporte une exigence, celle d'atteindre le « bon état » de toutes les eaux superficielles et souterraines de l'Union Européenne à l'échéance 2015.** Deux possibilités de dérogation dans le temps (de deux fois six ans) pouvant être néanmoins obtenues (après justification économique et/ou technique), soit une échéance maximale fixée à l'échéance 2027.

L'ensemble des milieux aquatiques, superficiels et souterrains, est concerné par l'application de cette directive. **Chacun de ces milieux a fait l'objet d'une sectorisation en « masses d'eau »** cohérentes sur le plan de leurs caractéristiques naturelles et socio-économiques. La masse d'eau correspond à un volume d'eau sur lequel des objectifs de qualité, voire de quantité sont définis. La « masse d'eau » est l'unité de base pour rendre compte à Bruxelles de l'état des lieux. Elle est définie en France dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Chaque masse d'eau constitue une unité élémentaire pour laquelle sont définis :

**\* Un état du milieu :**

- état écologique des eaux de surface ;
- état chimique des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- état quantitatif des eaux souterraines ;

**\* Des échéances pour atteindre un « bon état » (écologique, chimique ou quantitatif) pour 2015 (avec possibilités de dérogation : 2 reports possibles : 2021 et 2027).** Le « bon état » suppose d'atteindre *a minima* le bon état écologique (respect du fonctionnement des écosystèmes) et le bon état chimique (respect de la réglementation et des normes de qualité environnementales). Lorsque le milieu est artificiel ou fortement modifié, on ne parle plus « d'état écologique », mais de « potentiel écologique ».

Ces éléments permettent de fixer des orientations et préconisations aux territoires pour préserver leur ressource en eau.

Notons que l'approche générique proposée par les politiques publiques via le SDAGE Rhône-Méditerranée n'est pas en mesure de considérer entièrement les spécificités de la ressource en eau du Vercors.

En effet, le critère le plus problématique sur le territoire est la contamination bactériologique (voir partie 1) : or, ce critère n'est pas considéré pour définir l'état des masses d'eau. Ainsi certaines masses d'eau du Vercors peuvent être considérées en bon état tout en souffrant d'une contamination bactériologique rendant épisodiquement l'eau impropre à tout usage.

Par ailleurs, les méthodes utilisées pour évaluer l'état des masses d'eau ont évolué entre les SDAGE 2010-2015 et 2016-2021, à la fois plus précises et utilisant les résultats des études menées sur les territoires. Concernant l'état des lieux du SDAGE prévisionnel 2022-2027 (réalisé en 2018), l'approche évolue puisque ce sont surtout les pressions existant sur les masses d'eau qui sont mises en avant. Ainsi, l'état des masses d'eau est évalué en considérant les pressions existant sur ces dernières. Notons que les masses d'eau sont considérées à risque (de dégradation) en fonction du nombre et de la nature des pressions qu'elles subissent.

## La situation sur le territoire

Quatre situations distinctes caractérisent le territoire, dont les deux dernières constituent des alertes sérieuses :

- des masses d'eau ayant amélioré leur situation ;
- des masses d'eau ayant maintenu leur situation ;
- des masses d'eau à risque ;
- des masses d'eau qui ont vu leur état se dégrader.

Concernant les eaux souterraines, le bon état est confirmé (sans tenir compte du paramètre bactériologique).

Concernant les eaux superficielles, l'année 2016 avait acté l'installation du Vercors dans une dynamique de dégradation pour 6 masses d'eau sur 14. L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 confirme cette tendance en renforçant même les pressions sur la Bourne aval (la Bourne depuis la confluence avec le Méaudret jusqu'à l'Isère), amenant au nombre de 9 les masses d'eau à risque. Notons cependant la disparition des pressions sur la Perrinière, à mettre en regard de plusieurs actions de restauration dont certaines sont encore en cours. Les pressions les plus importantes concernent

- l'état écologique des rivières (morphologie, continuité écologique)
- l'artificialisation de l'hydrologie ;

Les impacts du changement climatique sont de nature à renforcer ces pressions.

Si l'on constate que cette dégradation n'est aujourd'hui visible que sur les eaux superficielles, à moyen terme ce processus affectera potentiellement les eaux souterraines.

### Points essentiels

→ Le passage du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 à celui de 2016-2021 acte pour le Vercors une dynamique de dégradation de l'état des eaux superficielles.

→ L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 confirme ce constat.

→ Cette dégradation, potentielle sur certains secteurs et déjà mesurable sur d'autres, est liée aux pressions exercées sur la ressource.

Des efforts doivent donc être menés à l'échelle du bassin-versant, sous peine de ne pas atteindre les objectifs de la DCE.

## 4.2 Synthèse des forces et faiblesses de la démarche

Le présent chapitre est le fruit du travail collectif mené avec les acteurs du territoire lors de l'atelier du 28 novembre 2019 et des entretiens, ainsi que de l'analyse des modules 1 à 3 du bilan-évaluation. Ils ont permis d'aboutir à :

- des priorités et objectifs partagés par tous.
- mais aussi l'identification d'attentes spécifiques à certaines entités géographiques.

Dans un premier temps sont synthétisés les forces et faiblesses de la démarche, avant de proposer des perspectives pour l'avenir.

|  | Forces  | Faiblesses   |
|--|---|--|
| <b>Concertation Gouvernance</b>                    | Diversité et bonne représentativité des acteurs dans les instances  | Une participation et un intérêt différents selon les instances   |
|  | Des instances de travail et de débat « en petits comités » favorables au partage                                      | Des comités de rivière perçus comme lourds et peu favorables aux échanges  |
|  | Un noyau assidu avec présence assez régulière aux différentes instances   | Des acteurs en écoute, qui se « déresponsabilisent » et « se reposent » sur le PNRV qui fait à leur place  |
|  | Reconfiguration des instances de travail (commissions géographiques)  | Un fort taux d'absentéisme, notamment de la part des élus  |
|  |   | Le manque d'un « esprit » contrat de rivière et d'une culture commune  |
| <b>Communication, information, sensibilisation</b> | Une communication « interne » sur les avancées et décisions jugée correcte (compte-rendus de réunions, site internet) | Un manque de communication de fond régulière sur le déroulement du contrat (rythme conditionné par l'avancement de la démarche et qui s'est essoufflé) |
|  | De nombreux échanges informels qui permettent de s'informer sur la démarche et de partager                            | Un déficit de diffusion pour les personnes externes à ces échanges informels   |
|  | Une communication via le journal du Parc permettant la promotion de la démarche                                       | Une communication « externe » ponctuelle et des questions liées à l'eau « noyées » dans la communication du Parc                                       |
|  | Des actions de formation pour les élus et techniciens   | Absence d'actions en direction de la population  |
|  | Des panneaux pédagogiques sur gabions mis en œuvre par le monde de la pêche   | Absence d'une véritable stratégie d'action auprès des socioprofessionnels  |
|  | Elaboration d'un plan de communication  | Peu de mise en œuvre opérationnelle des outils et projets issus du plan de communication   |
|  |   |  |

|                      | Forces  | Faiblesses   |
|----------------------|---|--|
| <b>Programmation</b> | Un programme ambitieux en matière de restauration de la qualité de la ressource   | Un programme (trop) ambitieux au regard des capacités financières des communes   |
|                      | Une modification de la programmation à la marge en fonction de l'évolution des enjeux et priorités  | Un manque de hiérarchisation des actions à mener   |
|                      |   | Un manque de définition de certaines actions qui a gêné la programmation financière (puis la mise en œuvre)  |
|                      |   | Un manque de maturité de certains acteurs par rapport à la démarche et des enjeux parfois sous-estimés   |
|                      |   | Un bilan à mi-parcours tardif qui n'a pas permis de mettre les difficultés en exergue et de réviser le contrat en tant que de besoin   |
| <b>Réalisation</b>   | <b>Programme global</b><br>→ Une programmation pertinente au regard des enjeux du territoire<br>→ Des moyens financiers conséquents<br>→ Une animation reconnue et de qualité | <b>Programme global</b><br>→ Un manque de maturité et d'engagement de certains acteurs, notamment des élus<br>→ Des difficultés financières et techniques qui ont généré d'importants décalages de calendrier dans la mise en œuvre, voire l'abandon de certaines actions<br>→ Un retard important : environ 50% du programme engagé |
|                      | <b>Orientation 1 : concertation, animation</b><br>→ Bon avancement général<br>→ Actions de formation – sensibilisation → Réorganisation de la gestion du grand cycle de l'eau | <b>Orientation 1 : concertation, animation</b><br>→ Réduction des ressources humaines dédiées à la démarche  |
|                      | <b>Orientation 2 : Ressources en eau</b><br>→ Mise en place de l'observatoire (suivis étiages, piscicole)<br>→ Etude ressource stratégique eau potable                        | <b>Orientation 2 : Ressources en eau</b><br>→ Retard important sur l'objectif qualité<br>→ Echec du programme agricole pour des raisons de politiques publiques  |



|                           | Forces  | Faiblesses   |
|---------------------------|---|--|
| <b>Réalisation</b>        | <p><b>Orientation 3 : Aménagement du territoire et milieux physiques</b></p> <p>→ Avancement des projets les moins ambitieux ayant peu d'impact</p> <p>→ Réalisation de l'essentiel de la programmation des actions de restauration des cours d'eau sous MO des acteurs de la pêche</p> <p>→ Amélioration des conditions hydrauliques de la confluence Bourne-Vernaison grâce à l'opération de désengrèvement</p> | <p><b>Orientation 3 : Aménagement du territoire et milieux physiques</b></p> <p>→ Avancement des projets les moins ambitieux ayant peu d'impact</p> <p>→ non mise en œuvre des actions de préservation des berges et abreuvement des troupeaux par incompatibilité entre politique publique de l'eau et agricole</p> <p>→ mise en suspend des démarches de restauration de cours d'eau secteur 4 Montagnes</p> |
| <b>Animation et suivi</b> | Une équipe compétente et engagée sur la durée, malgré le contexte   | Un démantèlement de l'équipe d'animation qui a impacté l'avancement de la démarche   |
|                           | Une présence terrain du technicien appréciée  | Le turn over de l'équipe qui a fait perdre une partie du lien confiance de terrain et de la mémoire de la démarche   |
|                           | Un accompagnement précieux pour le montage des dossiers (subventions, travaux)  | Un déficit de soutien notamment de la part des institutionnels mais aussi du PNRV  |
|                           | Une interface indispensable entre les diverses parties prenantes  | Une centralisation incomplète des données qui n'a pas ou peu permis de suivre de façon formalisée le Contrat, (techniques, financiers)   |
|                           | Des ressources propres aux autres acteurs (CC, pêche ...) en soutien  |  |
| <b>Portage</b>            | Une dimension transversale apportée par le PNRV   | Une image (très/trop) environnementale véhiculée par le Parc   |
|                           | Une notoriété et des moyens d'actions du PNRV (logistique et communication) favorables  | Une démarche « noyée » au sein de la commission « biodiversité » du PNRV   |
|                           |   | Un déficit de portage politique en soutien des équipes techniques  |
|                           |   | Une difficulté structurelle liée au fait que le contrat de rivière ne concerne pas l'ensemble du PNRV  |
|                           |   | Un fort absentéisme dans les diverses instances  |
|                           |   | Des jeux d'acteurs complexes   |
|                           |   | Pas de pouvoir de contrainte du PNRV sur les décideurs et MO pour la mise en œuvre des actions   |

|                           | Forces   | Faiblesses   |
|---------------------------|--|--|
| Outil et démarche         | Un outil adapté car opérationnel et connu des acteurs locaux, complémentaire des autres démarches sur le territoire                    | Un outil qui « s'essouffle » et n'est plus un gage de financement  |
|                           | Un périmètre géographique pertinent correspondant au bassin versant et une bonne identification des enjeux                             | Une complexité liée à la multiplicité des échelles, à l'hétérogénéité du bassin versant (Royans/Vercors), à l'histoire de territoire « résistant »                             |
|                           | Une image valorisante et une transversalité amenée par le portage PNRV   | Une équipe technique « eau » financée par l'ensemble du PNRV mais qui ne profite qu'aux communes de VEP  |
|                           |  | Un contexte politique (changement présidence), fonctionnel (réorganisation des compétences) et relationnel entre territoires qui a complexifié la démarche                     |
|                           |  | L'absence d'une maîtrise d'ouvrage centralisée sur le grand cycle de l'eau générant une perte de cohérence et un manque de « pouvoir de contrainte »                           |
|                           | Une démarche qui a réuni les acteurs autour de la gestion de l'eau, a permis une meilleure connaissance des problématiques respectives | Une implication pas toujours à la hauteur des enjeux   |
|                           | La GEMAPI, une opportunité dans un contexte culturellement difficile d'articulation des petit et grand cycles de l'eau                 | ... qui a mis le territoire en position d'attente et génère des craintes d'éloignement par rapport au territoire   |
|                           | Des objectifs adaptés aux enjeux et un programme cohérent et pertinent   | Une grande frustration et un sentiment d'échec face à la stagnation, voire l'aggravation de la situation de la ressource en eau et des milieux aquatiques                      |
|                           | Un programme ambitieux qui a généré de fortes attentes   | Des difficultés financières et des contraintes réglementaires qui ont perturbé la démarche et généré des déceptions à la hauteur des attentes                                  |
|                           |  | Un fonctionnement institutionnel et des contraintes administratives sources d'inertie, de complexification des dossiers et de retards dans la réalisation de certaines actions |
| Une volonté de poursuivre | ... face à l'urgence, c'est devenu une nécessité   |  |

### 4.3 Perspectives et recommandations

#### Préparation de la future démarche

##### *Considérer la nécessité d'un outil pour agir*

→ **Prévoir une suite** : eu égard à l'évolution du territoire, malgré la déception générée par la dernière démarche, dans sa mise en œuvre comme dans ses résultats, la nécessité de prévoir une suite s'impose pour de nombreux acteurs dans un contexte de non amélioration, voire de dégradation, de la situation, et d'accroissement prévisible des dysfonctionnements du fait du changement climatique ;

→ **S'intéresser d'abord aux enjeux** : si le souhait de poursuivre à travers un outil, quel qu'il soit, est fort, la question de l'outil est secondaire par rapport à celle des enjeux d'autant que les financeurs sont en réflexion sur la pertinence de l'outil « contrat de rivières » et sur son évolution possible. La politique de l'Agence de l'Eau s'oriente notamment vers le soutien financier de programmes axés sur un nombre restreint d'enjeux sélectionnés au regard de leur priorité

##### *... mais rechercher une évolution de l'outil actuel*

→ **Prendre en compte la palette des possibilités offertes par l'ensemble des outils existants** : la transversalité des problématiques liées aux ressources en eau et aux milieux aquatiques impose de valoriser la complémentarité des autres outils « eau et milieux naturels » : les contrats corridors (mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique), la politique en faveur des zones humides, l'intégration des enjeux « eau » et « gestion des milieux » dans l'aménagement du territoire ... Quoiqu'il en soit, en lien avec les items précédents, la question de l'outil retenu et des politiques complémentaires découlera des réflexions sur les priorités : c'est l'ambition et les enjeux qui vont définir l'outil ;

→ **Rechercher l'adaptabilité et la simplicité de l'outil pour mieux prendre en compte les besoins** : les aléas rencontrés en cours de démarche, qu'ils soient techniques ou financiers, amènent à préconiser de sélectionner un outil simple et souple offrant la possibilité d'adapter les projets. Il conviendra également de ne pas alourdir le volet administratif, la phase de montage des dossiers de financements ayant par ailleurs été souvent soulignée comme un frein ;

→ **Rechercher la maîtrise d'ouvrage de certaines actions** : l'une des difficultés de mise en œuvre du contrat de rivière était liée d'une part à la multiplicité des maîtres d'ouvrages, et d'autre part à l'absence de légitimité du comité de rivière pour leur imposer la mise en œuvre des actions qu'ils avaient en charge. Il serait ainsi positif que la structure porteuse puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions pour en garantir la réalisation.

##### *Travailler la concertation avec l'ensemble des acteurs*

→ **Appréhender la concertation comme un outil de gestion de projet** : il est ressorti des entretiens qu'une certaine part des acteurs locaux avait une relative méconnaissance du programme dans son intégralité, et des actions portées par les autres maîtres d'ouvrage : cela est notamment vrai entre les acteurs du nord et du sud, concernés par des problématiques sensiblement différentes. La concertation doit favoriser l'appropriation par les acteurs locaux, ce qui implique de caler les outils et les méthodes pour s'assurer du maintien ou du renforcement de cette appropriation.

Pour autant, eu égard à la faible participation de certains acteurs aux instances techniques ou consultatives, il ne s'agit pas d'instaurer plus de réunions (les élus sont déjà fortement sollicités) : d'autres modalités, sur le fond et/ou la forme, sont à définir pour répondre au besoin exprimé par certains d'être associés à la co-construction des projets.

→ **Améliorer la coordination avec les financeurs en mettant en place des outils et des habitudes de travail collaboratives** : la participation des différents financeurs aux instances du contrat de rivière a été très variable selon les temps et les structures concernées. Certaines actions n'ont pu aboutir du fait d'une contradiction de politiques (cf agriculture), de l'attente de doctrines de l'Etat, d'une impossibilité de financement ... Une coordination en amont, avec les services de l'Etat et les financeurs, doit favoriser la cohérence globale du programme par une meilleure information, une meilleure préparation / anticipation pour la mise en œuvre des actions. Elle est par ailleurs nécessaire pour éviter certaines incompréhensions (des sollicitations pour des financements que l'on ne peut engager par exemple). Il apparaît également important de ne pas les voir que comme des organismes financeurs mais de leur donner la possibilité de prendre leur place dans la réflexion, l'instauration d'habitudes de travail favorisant également la fluidité dans la gestion des dossiers ;

→ **Articuler la démarche avec d'autres dispositifs de planification à l'échelle du territoire pour renforcer la cohérence globale des actions** : la cohérence entre les démarches d'aménagement du territoire et les politiques de gestion de l'eau sur le bassin versant est un enjeu essentiel pour le territoire qui conjugue à la fois une activité agricole de montagne, et une attractivité résidentielle et touristique. Une vision intégratrice à long terme doit prévaloir pour pouvoir mieux anticiper les évolutions à venir, être proactif et ne pas toujours être dans la réaction face aux évolutions. Cela favorise également une approche transversale dans un cadre d'action cohérent et multi thématique.

### ***Poursuivre, adapter et cibler l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs***

→ **Informier et sensibiliser les riverains** : si les parties prenantes ont globalement considéré que l'information était suffisante au sein des instances, il est apparu que l'information et la sensibilisation de la population avaient été insuffisantes, si ce n'est insignifiantes. Il s'agit, de fait d'un axe de travail à renforcer, tant pour faire prendre conscience des enjeux que pour responsabiliser (l'entretien des berges est une responsabilité des riverains, il est important de les informer de leurs obligations, même s'ils ne peuvent pas toujours tout faire). L'effort de sensibilisation doit être ciblé en fonction d'enjeux spécifiques (par exemple, sensibilisation aux économies d'eau). La communication peut également être rattachée à des petits événements (le nettoyage de printemps par exemple).

→ **Continuer la sensibilisation des plus jeunes** : les animations scolaires sont à reconduire, ces derniers étant prescripteurs auprès des adultes.

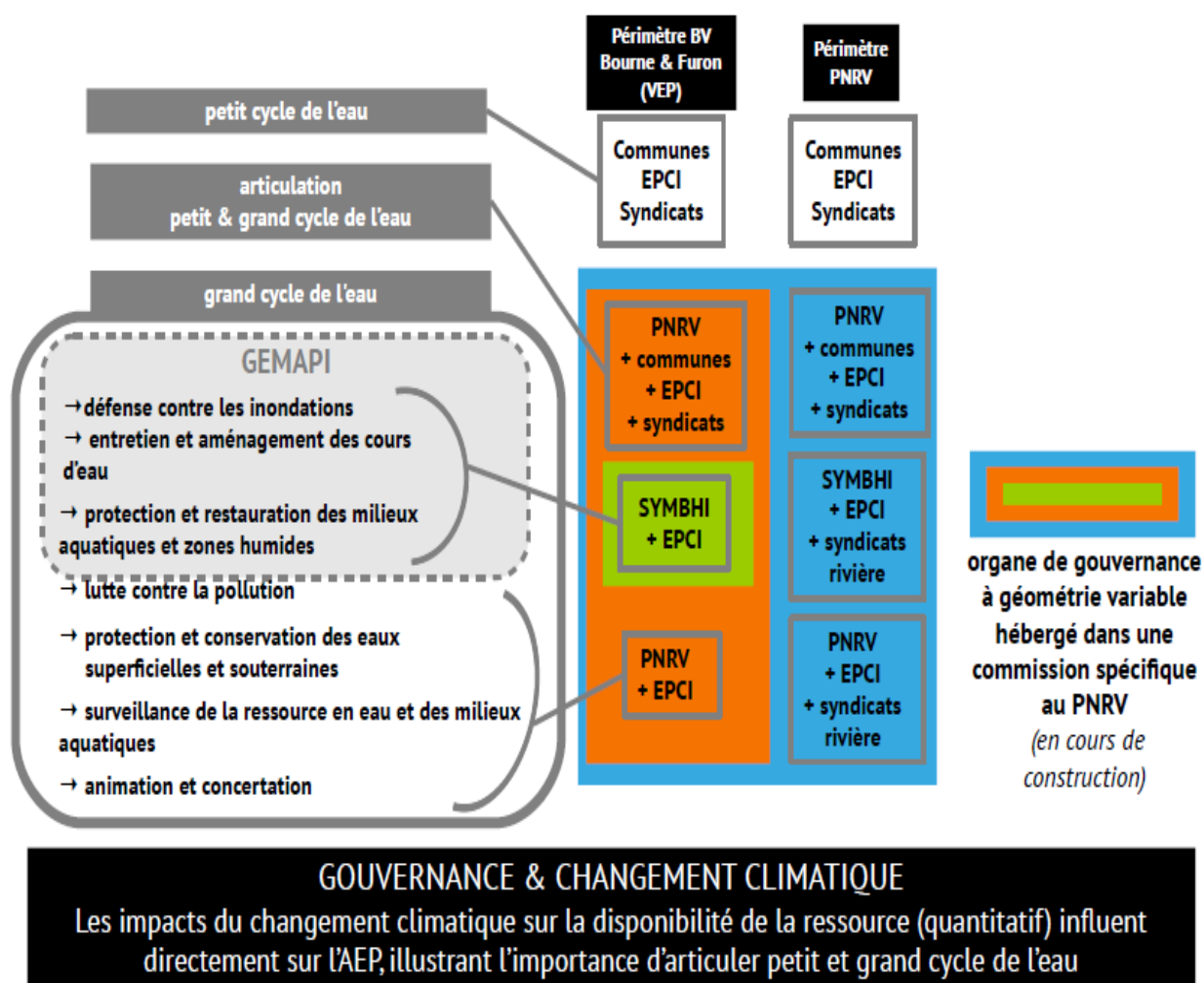
## Animation et gouvernance

### Les points essentiels

→ L'évaluation a montré qu'une partie des difficultés rencontrées dans la réalisation de VEPII était liée à des enjeux de gouvernance, intégrant les modalités de prise de décision d'une part, et de régulation des interactions entre les différents protagonistes au sein de la démarche d'autre part.

### (re)définir la gouvernance

→ **S'inscrire dans les réflexions en cours** : l'étude de réorganisation de la gestion du grand cycle de l'eau menée à dans le cadre de Vercors Eau Pure, si elle a monopolisé une grande part de l'attention des acteurs sur les deux dernières années de VEPII, a permis de retenir un scénario consolidé d'organisation territoriale en lien avec la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (dite GeMAPI). Les EPCI transfèrent ou délèguent la compétence GEMAPI et les missions relatives aux aménagements hydrauliques au SIMBHY, qui assure la coordination générale du bassin de l'Isère. Les EPCI travaillent également de pair avec le Parc qui (a) anime et organise la concertation sur l'eau pour des enjeux aux échelles hydrographiques dépassant les périmètres administratifs (bassins versants de la Bourne et du Furon), (b) exploite des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques et (c) intervient sur les missions de lutte contre la pollution et de protection et conservation des eaux superficielles et souterraines, en cohérence avec ses missions et objectifs définis dans sa Charte (cf schéma ci-dessous).



→ **La représentation des collectivités au sein des instances** : le système de représentation des communes au sein des différentes instances donne satisfaction et n'est pas remis en cause. La représentation de l'échelon intercommunal apporte une dimension intéressante et permet d'accroître les partenariats et synergies avec ces collectivités qui possèdent des compétences en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de développement touristique. Il apparaît cependant nécessaire de retravailler sur le rôle et la formation des délégués afin de permettre une meilleure articulation et communication entre l'échelon communal et l'échelon intercommunal. Un document de type « livret » du délégué rappelant les points clés de la démarche, le rôle attendu de la part des délégués pourrait s'avérer utile. Cela suppose également une plus grande implication et participation des élus communaux aux diverses instances auxquelles ils appartiennent, ce qui favorisera l'information « en direct ».

→ **Affirmer l'enjeu « eau » comme une priorité au sein du PNRV** : dans le cadre de l'actualisation de la charte du PNRV, l'état des lieux met en évidence les inquiétudes face aux incidences du changement climatique sur l'accès à la ressource en eau ainsi que la substitution des notions de nature remarquable et ordinaire par celle des fonctionnalités écologiques. Un engagement du Parc est attendu par un certain nombre d'acteurs de l'environnement sur des points critiques : zones humides, qualité des eaux, impacts du tourisme ... Il apparaît indispensable de disposer d'une Commission eau « puissante », identifiée, avec des moyens dédiés, pour que les enjeux liés à la ressource et aux milieux aquatiques soient pris en considération à leur juste valeur et ne soient pas « noyés » dans d'autres commissions. Le développement d'un système, d'une organisation, d'une structuration de médiation et conciliation des usages, particulièrement sur le quantitatif, en lien avec le changement climatique est en cours de réflexion dans le cadre de la révision de la charte du PNRV.

### **Favoriser l'appropriation de la démarche par les élus**

Le déficit de portage et d'implication des élus a été souligné par de nombreux acteurs comme un frein majeur. Une plus grande mobilisation et implication des élus dans la démarche passe par une meilleure information et leur sensibilisation. Les élus ne se sont en effet souvent pas totalement appropriés les enjeux liés aux ressources en eau et aux milieux aquatiques, hormis ceux qui relev(ai)ent directement de leurs compétences. La réorganisation des compétences « eau et assainissement » introduite par la loi NOTRe modifie le contexte. L'adhésion des élus est enfin gage d'un ancrage des actions, condition indispensable pour proposer des réponses très adaptées aux enjeux locaux ;

→ **Former les nouveaux élus** : eu égard au contexte électoral, la future démarche impliquera nécessairement de nouveaux élus. Si cela présente l'avantage d'apporter de nouvelles bonnes volontés, vierges des frustrations et jeux d'acteurs de ces dernières décennies, cela nécessitera de les former pour qu'ils s'approprient les enjeux du territoire et comprennent la nécessité et l'urgence d'intervention.

→ **Améliorer la communication de fond avec les élus** : l'un des points faibles plusieurs fois mentionné est le déficit d'information des élus. Les participants aux instances de travail et/ou de consultation étant souvent des élus communaux, voire des techniciens, l'information peine à parvenir jusqu'aux élus de chaque commune. Il semble par conséquent que la communication soit à revoir tant dans sa forme que dans le fond afin de faciliter un réel accès à l'information. Cela passe par la régularité des contacts politiques et techniques entre les mairies et la structure porteuse, une approche pédagogique d'un certain nombre de données/études techniques, une transparence et une régularité de communication sur les aspects financiers, une communication en amont des instances décisionnelles afin de favoriser une prise de décision éclairée ...

→ **Favoriser la co-construction** : eu égard aux participants effectivement présents, certains acteurs ont parfois eu le sentiment de ne pas pouvoir véritablement s'exprimer, les débats étant parfois mobilisés par quelques sujets techniques. Il pourrait être utile de privilégier des techniques d'animation favorisant l'implication des acteurs et une expression de chacun (processus de co-construction).

## L'animation et le pilotage technique

La qualité de l'animation « opérationnelle » (dédiée à de la mise en œuvre des actions) a été plusieurs fois soulignée, en même temps que le déficit de ressources humaines, qui a pénalisé la démarche. L'ajustement des ressources humaines sera à opérer en fonction du futur programme d'actions et du système partenarial qui pourra être mis en place avec les autres organismes du territoire.

Quelques points concernant le fonctionnement peuvent néanmoins être améliorés.

→ **Une gestion plus transversale des projets** : si l'autonomie des équipes techniques est nécessaire pour la mise en œuvre des actions, elle ne doit pas occulter la nécessité d'une gestion plus transversale des projets et particulièrement entre les aspects politiques, techniques et administratifs, ceci afin d'assurer une meilleure gestion prévisionnelle des moyens financiers et humains. Cela passe certainement par la mise en place de plannings prévisionnels et de réunions par actions, et de protocoles rigoureux concernant l'avancement des actions et l'engagement des finances.

→ **Se doter de moyens humains suffisants** : le bilan-évaluation a montré que les ressources humaines constituaient un facteur de réussite (ou d'échec) fort pour une action efficace, coordonnée, et proche du territoire.

→ **Renforcer les protocoles de suivi de l'activité de la future démarche** : il nous semble essentiel qu'une meilleure programmation et un meilleur suivi de la mise en œuvre du programme d'actions puisse être mis en place dès le démarrage de la nouvelle procédure. Ceci permettra de clarifier le rôle et les priorités de chacun selon les directives des élus, avoir une planification prévisionnelle des moyens humains et pouvoir dans la mesure du possible identifier les besoins, disposer d'un outil fiable d'évaluation du temps d'animation consacré aux différents projets (exigence de l'agence de l'eau), assurer une parfaite transparence vis-à-vis des élus concernant l'activité des salariés et pouvoir facilement rendre des comptes.

→ **Valoriser le rôle de médiation du PNRV** : l'animation du territoire est le moteur du travail du Parc. Elle assure le lien indispensable entre les différentes politiques sectorielles, les outils et financements mobilisables et les porteurs de projets locaux, au service du patrimoine naturel. Le PNRV est, de fait, un outil très fort de mise en cohérence du territoire. A ce titre, il doit être amené à jouer un rôle de médiateur dans tous les projets, ce qui favoriserait la concertation et l'implication sur le terrain. Il est en effet à même d'apporter une expertise au service des usagers et propriétaires, publics et privés, et de désamorcer, en tant que de besoin, d'éventuels conflits, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau.

## Ressources en eau

### Les points essentiels

→ Le bilan-évaluation a montré que cette partie de la programmation souffrait d'un retard important puisque 60 % des actions n'ont pas été mises en œuvre.

→ L'objectif de préservation de la qualité de l'eau apparaît comme le grand perdant de ce contrat, en lien avec l'échec du programme agricole, et a généré une forte déception et frustration.

## L'enjeu qualitatif demeure plus que jamais

Lors de l'élaboration du contrat de rivière en 2010, le territoire montrait une contamination bactériologique des eaux, la rendant de manière récurrente potentiellement impropre aux usages principaux que sont l'alimentation en eau potable et l'abreuvement des troupeaux. Les suivis et investigations menées entre 2010 et 2018 ne permettent malheureusement pas fondamentalement de remettre en cause cette situation.

On peut craindre pour le futur une dégradation qui ferait peser sur le territoire une fragilité sanitaire dommageable pour les populations locales et touristiques, ce qui implique de continuer les actions pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

→ **Poursuivre les efforts en matière d'assainissement** : compte tenu de l'évolution démographique, il est important de poursuivre le travail engagé pour l'amélioration des dispositifs d'assainissement, et de gérer la question des eaux claires parasites qui n'avait pas été ciblée initialement.

→ **Travailler sur d'autres pistes avec les agriculteurs** : si les difficultés rencontrées dans le cadre de VEPII ont empêché la mise en œuvre des actions agricoles, les enjeux demeurent plus que jamais, comme l'atteste l'évolution de la pollution bactériologique. Certains agriculteurs ont pris les devants et ont fait certains investissements sur leurs propres moyens. Un accompagnement de ces démarches est nécessaire. Plus largement, dans l'attente d'éventuelles évolutions permettant de concilier les diverses politiques publiques, nationales et communautaires, il apparaît indispensable de travailler avec les agriculteurs sur l'évolution des pratiques.

→ **Renforcer la protection de la ressource en eau potable**, particulièrement par une amélioration de la gestion des captages : mise en place et respect des périmètres de protection des captages, incluant la révision des procédures de DUP pour les captages le nécessitant (amélioration des connaissances, changement du contexte urbain ou agricole autour du captage ...). Il s'agit également de renforcer les démarches de sécurisation de l'AEP entre communes et entre réseaux. La question de la protection opérationnelle des ressources en eau stratégiques apparaît comme majeure.

## L'équilibre quantitatif devient un enjeu majeur pour l'avenir.

Les besoins actuels en eau potable sont inégalement répartis dans l'espace comme dans le temps générant des épisodes critiques et localisés de pénurie d'eau. Eu égard au contexte karstique et aux évolutions d'ores et déjà constatés (augmentation forte des périodes d'étiage dans les cours d'eau), l'adaptation au changement climatique, en ce qui concerne l'accès à l'eau constitue très probablement une urgence à court terme.

→ **Rechercher des solutions alternatives** : dans un contexte de raréfaction des ressources, le recours à des ressources alternatives, comme l'économie des ressources, prennent toute leur importance. Pourront être étudiés les potentiels de raccordement des retenues aux réseaux, de stockage pour le pastoralisme dans les secteurs où il n'y a pas ou peu d'eau, la réhabilitation des citernes dans les fermes, la récupération des eaux de toiture ...

→ **Développer un système de médiation des usages** (milieu naturel / agriculture irrigation & abreuvement / AEP / tourisme neige ...) avec un rôle « consultatif » donné au PNRV (cf plus avant)

→ **Articuler la gestion des ressources en eau avec celle des milieux aquatiques** (exemple des zones humides et de leur rôle dans le cycle de l'eau)

→ **Anticiper l'impact du devenir du canal de la Bourne** : l'ouvrage, essentiellement destiné à l'irrigation de la plaine de Valence, a été construit sous Napoléon III. Le barrage et le canal sont la propriété de l'État et concédés au Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) jusqu'en 2032.



## Le suivi

Globalement les quantités d'eau circulant sur le massif du Vercors (rivières et circulations souterraines) sont très mal connues. Il apparaît indispensable et urgent de s'engager dans la constitution de chroniques de données.

→ **Renforcer la connaissance et le suivi de la ressource en eau, superficielle et souterraine (milieu karstique particulière-ment) pour prendre en compte la complexité de la problématique** : la mise en place de l'observatoire de l'eau et des milieux aquatique constitue une action phare du VEPII et une vraie réussite. La remise à jour de l'observatoire 2.0 éco-climatique du Vercors avec l'ajout de la thématique « eau » et la réalisation de bilans hydrologiques permettra un suivi sur le long terme de la ressource et de son évolution pour anticiper les mesures d'adaptation. Par ailleurs, les enjeux liés aux ressources en eau, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, doivent aussi faire l'objet d'une approche plus large en termes de prospective et d'aménagement du territoire, l'état des ressources étant directement corrélé aux besoins des populations et activités.

→ **Se doter d'outils pour mieux suivre l'efficacité des interventions** : pour mieux mesurer l'avancement, et surtout l'efficacité des actions mises en œuvre, il convient de doter d'indicateurs permettant de caractériser l'état initial, de fixer des objectifs chiffrés pour pouvoir mesurer leur atteinte ou non et de disposer d'indicateurs de réponse qui reflètent l'avancement des mesures fixées par la démarche.

## Aménagement du territoire et milieux physiques

### Les points essentiels

→ Malgré les difficultés rencontrées, cette partie de la programmation a avancé. Ce sont toutefois les projets les moins ambitieux, ayant peu d'impact sur l'aménagement du territoire et l'usage du milieu naturel (agriculture) qui ont le plus facilement été mis en œuvre.

→ Eu égard aux dégradations d'ores et déjà constatées, il se peut qu'à l'avenir, les actions que l'on pourra engager ne viseront qu'à « *maintenir l'état des cours d'eau* » et compenser les impacts du changement climatique.

## Fonctionnalité des milieux : un enjeu qui demeure, voire qui augmente car la situation se dégrade

→ **Poursuivre et renforcer les actions d'entretien et d'aménagement des berges des cours d'eau** : c'est un axe de travail important, peut-être initialement sous-estimé mais dont l'enjeu se confirme. Le travail engagé mérite d'être poursuivi et renforcé.

→ **Approfondir la question de la continuité amont-aval des cours d'eau** : la question des barrages et de la continuité apparaît primordiale et doit être poursuivie dans le cadre de la GEMAPI. La problématique des seuils doit également être traitée. Il conviendra également de s'interroger sur l'impact de la renégociation des concessions des barrages.

→ **Favoriser une approche globale des cours d'eau** : une approche globale de la gestion de la ripisylve et de la question de la morphologie est souhaitable. Il s'agit d'appréhender les cours d'eau dans l'ensemble de leurs dimensions, de la gestion des débits à la qualité de l'eau, en passant la morphologie et la gestion des berges. Les acteurs du monde de la pêche soulignent par exemple l'importance d'une gestion appropriée du lit mouillé (en conservant quelques embâcles pour constituer des caches au poisson).

→ **Préserver les zones humides dans le contexte de changement climatique** : un certain nombre d'actions en faveur des zones humides étaient prévues dans VEPII, mais toutes n'ont pas abouties. Dans un contexte de changement climatique, en lien avec le rôle de ces milieux dans la gestion du cycle de l'eau, l'enjeu de leur prise en compte demeure plus que jamais.

→ **Prendre en compte le volet foncier et associer si possible les acteurs agricoles** : par une action volontariste, la maîtrise foncière permettrait d'intervenir de manière efficace pour préserver ou restaurer les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et procéder à du reméandrage. Une telle réflexion pourrait valoriser le rôle des agriculteurs dans la gestion de ces milieux mais aussi d'autres infrastructures naturelles qui jouent un rôle dans la régulation de la ressource hydrique (« fonctionnalité des espaces agricole ») : un contrat entre agriculture et collectivité pourrait partir d'une approche globale sur la place de l'agriculture et son rôle dans le territoire.

### ***Un risque inondation mieux pris en compte***

Cet enjeu, s'il n'est pas encore partagé entre le plateau et la vallée, prend toute son importance, plusieurs communes sentant sa prégnance croître. L'enjeu de gestion des embâcles reste à traiter. L'enjeu inondation sera au cœur de la compétence GEMAPI.



# ANNEXES



## ANNEXE 1 : personnes sollicitées pour les entretiens

| Type de structure  | Organisme  | Type entretien              | personne ressource  |
|--------------------|--|-----------------------------|---|
| Structure porteuse | PNRV (directeur)                                 | téléphonique                | Olivier Putot – directeur   |
|                    | PNRV (équipe technique)                          | direct                      | Bertrand Joly – chargé de mission VEP   |
|                    | Ex Technicien de rivière VEP                     | téléphonique                | Olivier Bielakoff ex technicien de rivière  |
| Elus / communes    | PNRV   | direct                      | Jacques Adenot – président  |
|                    | Comité de Rivière                                | direct                      | Dominique Gimelle - président   |
|                    | Elus référents des 3 commissions géographiques   | direct                      | Christophe Morini – secteur Vercors Drômois<br>Gabriel Tatin – secteur 4 Montagnes<br>Antoine Molina – secteur Royans |
| Intercommunalités  | Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) | téléphonique                | Vincent Lavergne – VP environnement   |
|                    | CC Royans Vercors (CCRV)                         | direct                      | Christophe Morini – VP environnement  |
|                    | CC Massif du Vercors (CCMV)                      | N'a pas souhaité s'exprimer | Pierre Buisson – délégué communautaire référent contrat de rivière  |
|                    | Maire de Sassenage                               | téléphonique                | Pas de contact  |

| Type de structure                     | Organisme                  | Type entretien | personne ressource   |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------|--|
| Partenaires techniques et financiers  | Département (26)           | téléphonique   | Nathalie Lesaffre – technicienne                                     |
|                                       | Département (38)           | téléphonique   | Jean-Charles Français – technicien                                   |
|                                       | Agence de l'Eau            | téléphonique   | Jean-Louis Mercier – technicien                                      |
|                                       | Région : interlocuteur PNR | téléphonique   | Frédéric Girard – technicien<br>N'a pas répondu à nos sollicitations |
|                                       | Fédération de Pêche (26)   | téléphonique   | Yann Monnier – technicien  |
|                                       | Fédération de Pêche (38)   | téléphonique   | Hélène Watt – directrice<br>N'a pas répondu à nos sollicitations     |
|                                       | CEN (RA ou 26 et 38)       | téléphonique   | Mathieu JUTON - technicien   |
| Partenaires institutionnels et locaux | SCoT                       | téléphonique   | Pas de contact   |
|                                       | AFB (agent 26)             | téléphonique   | Laurent Perraudin – technicien                                       |
|                                       | AFB (agents 38)            | téléphonique   | Jean-Charles Saglier – technicien                                    |
|                                       | ARS 38                     | téléphonique   | Mme Clément - technicienne   |

| Type de structure                     | Organisme  | Type entretien | personne ressource  |
|---------------------------------------|--|----------------|---|
| Partenaires institutionnels et locaux | ARS 26   | téléphonique   | Corinne CHANTEPERDRIX – technicienne<br>N'a pas souhaité s'exprimer |
|                                       | Monde agricole                                       | téléphonique   | Guy Durand<br>Tous rdv téléphoniques avortés                        |
|                                       | Monde agricole                                       | téléphonique   | Patrick Gaillard<br>N'a pas répondu à nos sollicitations            |
|                                       | Ass Bourne Vive (président)                          | direct         | Jean Gamond – co-président  |
|                                       | Syndicat gérant la STEP de la basse Bourne (SMA-BLA) | téléphonique   | Hervé Perrin – directeur  |
|                                       | EDF  | téléphonique   | Catherine Turlier – technicienne                                    |
|                                       | SID  | téléphonique   | Alain Gallice – directeur   |



**ANNEXE 2 : Liste des présents à l'atelier du 28/11/2019**

|    | <b>Personnes présentes</b> | <b>Structure</b>   |
|----|----------------------------|--|
| 1  | Alexis DUPUIS              | Fédération de Pêche 38 - technicien  |
| 2  | Hélène WATT                | Fédération de Pêche 38 - directrice  |
| 3  | Nathalie LESAFFRE          | Conseil Départemental 26 - technicienne  |
| 4  | Patrick GAILLARD           | Président Syndicat agricole Méaudre  |
| 5  | Christophe MORINI          | Vice Président Environnement CCRV  |
| 6  | Pierre-Yves PALERMO        | Directeur général CCRV   |
| 7  | Patrice BELLE              | AAPPMA Truite du Plateau - vice-président                                      |
| 8  | Jean GAMOND                | Association Bourne Vive - co-président<br>AAPPMA Truite du Plateau - président |
| 9  | Simon PERRUCHE             | CCRV - stagiaire   |
| 10 | Mélanie HODEAU             | CCMV - technicienne  |
| 11 | Gabriel TATIN              | Autrans Méaudre en Vercors - élu   |
| 12 | Antoine MOLINA             | SMVIC - élu  |
| 13 | Dominique GIMMELLE         | Comité de rivière Vercors Eau Pure - président                                 |
| 14 | Jean-Louis MERCIER         | Agence de l'Eau - technicien   |
| 15 | Bertrand JOLY              | PNRV - technicien  |